

SOUTENIR

VOTRE ENFANT DE GENRE DIVERS

UN GUIDE S'ADRESSANT AUX PARENTS, AUX TUTEURS ET AUX AIDANTS

qui souhaitent soutenir leurs jeunes trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers dans le système éducatif de l'Ontario >



DROIT D'AUTEUR ET RECONNAISSANCE

Ce document a été financé par le ministère de l'Éducation de l'Ontario. Toutefois, veuillez noter que les opinions et les commentaires qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement le point de vue du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Les informations contenues dans ce document sont valides à la date de publication. Veuillez consulter une documentation adéquate ou un professionnel du domaine juridique pour obtenir les informations les plus à jour.

Si vous citez ce document, nous vous recommandons de le faire dans la forme suivante : Fonds Égale Canada pour les droits de la personne. Pour aider votre enfant de genre divers : un guide s'adressant aux parents, aux tuteurs et aux aidants qui veulent venir en aide à leurs jeunes transgenres, intersexes, bispirituels ou de genre divers dans le système d'éducation de l'Ontario.

© Copyright 2017, Fonds Égale Canada pour les droits de la personne. Tous droits réservés. La permission de reproduire ce document peut être accordée sur demande.

TABLE DES MATIÈRES

1. À PROPOS DE LA RESSOURCE	4	3. LES RESPONSABILITÉS DE L'ÉCOLE ET LES DROITS DES ÉTUDIANTS DE GENRE DIVERS	10	5. LA PLANIFICATION DE LA TRANSITION	34
2. INTRODUCTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'IDENTITÉ DE GENRE	5	Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants	11	Liste pour les prochaines étapes	35
Genderbread Person et glossaire	6	Commission ontarienne des droits de la personne	11	Introduction au plan de soutien à l'affirmation de son identité	37
Déconstruction des idées préconçues	8	Ministère de l'Éducation de l'Ontario	12	Modèle de prise de décisions	39
		Conseils scolaires	13	Évaluez votre école : Bulletin de l'inclusion de genre divers	44
		Établissements scolaires	15	6. RESSOURCES ÉXITANTES	49
		4. COMPRENDRE LES ENJEUX	16	Parents	52
		Espaces genrés	18	Jeunes	54
		Nom et pronoms de préférence	20	Éducateurs	56
		Systèmes de données et confidentialité	22		
		Discrimination et harcèlement : entre enseignants et élèves	24		
		Discrimination et harcèlement : entre élèves	27		
		Éducation physique et activités sportives	29		
		Gestion des divulgations	32		



BIENVENUE!

VOUS LISEZ CE GUIDE? VOUS ÊTES GÉNIAL!

Vous commencez à vous familiariser avec l'identité et l'expression de genre de votre enfant.

Il se peut que vous vous sentiez déconcerté d'apprendre l'identité de votre enfant, de même que par les informations que vous aurez besoin de connaître pour soutenir votre jeune dans le système scolaire de l'Ontario. Vous avez peut-être été surpris d'apprendre cette nouvelle et il est possible que vous en soyez troublé émotionnellement. Heureusement, vous n'êtes pas seul.

Le présent document s'adresse aux parents des jeunes trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers de l'Ontario. Son but est de les aider à mieux comprendre, guider et soutenir leurs jeunes dans leur parcours scolaire.

Pour les jeunes trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers, l'école peut devenir un endroit difficile, voire écrasant. En plus de devoir découvrir leurs propres identités, de se fixer des objectifs et de gérer le stress quotidien de la vie scolaire comme le font leurs camarades hétérosexuels, ces jeunes rencontrent des difficultés qu'ils sont peut-être seuls à subir.

Heureusement, beaucoup de progrès a été accompli quant à l'amélioration de la vie scolaire des jeunes trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers. Grâce à des lois fédérales et provinciales, à des politiques internes et à des procédures qui guident les enseignants et les administrations scolaires, bon nombre d'outils d'aide aux enfants en transition sont en place dans les écoles. Il arrive que l'information à ce sujet soit difficile à trouver; parfois, un outil d'aide qui serait pourtant essentiel n'existe tout simplement pas.

Ce guide vous aidera à comprendre les responsabilités

des administrations scolaires et des conseils scolaires. Il donnera aussi un aperçu des meilleurs moyens pour bâtir des relations d'entraide entre le personnel de l'école, les parents et les élèves. Il vous montrera aussi comment devenir un artisan du changement proactif pour le bien de votre enfant.

Au fur et à mesure que vous passerez en revue ce document, vous aurez maintes occasions de vous éduquer, voire de vous rééduquer, sur la manière de collaborer avec l'école de votre enfant. Vous pourrez aussi lire les témoignages d'autres parents sur les mesures qu'ils ont prises pour gérer la situation en milieu scolaire. Des outils d'aide vous seront aussi proposés. Ils aideront vous et votre enfant à planifier sa transition à l'école ainsi qu'à maintenir une relation de soutien sûr entre vous et lui, lors de cette période où il apprendra à vivre sa vraie identité à l'école.

Avant d'entrer dans les détails, il est important de s'assurer d'être à jour sur les notions et les termes de base de l'identité et de l'expression de genre.



INTRODUCTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'IDENTITÉ DE GENRE

SI LES NOTIONS
D'IDENTITÉ DE GENRE ET
D'EXPRESSION DE GENRE
VOUS SONT NOUVELLES,
IL EST IMPORTANT DE SE
FAMILIARISER AVEC LA
TERMINOLOGIE ET DE
D'ABORD DÉCONSTRUIRE
QUELQUES MYTHES.

INTRODUCTION AUX NOTIONS

CETTE SECTION SERT D'INTRODUCTION À LA « GENDERBREAD PERSON », CONCEPT QUI VOUS AIDERA À COMPRENDRE LES TERMES DE SEXE/SEXE ASSIGNÉ, D'IDENTITÉ DE GENRE, D'EXPRESSION DE GENRE, D'ATTIRANCE (D'ORIENTATION SEXUELLE) ET AUTRES TERMES CONNEXES QUI DONNERONT DU CONTEXTE POUR LE RESTE DU DOCUMENT. SUIVRA ENSUITE L'OCCASION D'ABORDER CERTAINS DES MYTHES LES PLUS RÉPANDUS SUR LE SEXE, L'ATTIRANCE (L'ORIENTATION SEXUELLE), L'IDENTITÉ DE GENRE ET L'IDENTITÉ D'EXPRESSION.



SEXE/SEXE ASSIGNÉ :

Classification biologique selon trois catégories : mâle, femelle ou intersexué. Dans la plupart des cas, le sexe est assigné par un professionnel de la santé à la naissance selon une évaluation visuelle de l'anatomie externe.



IDENTITÉ DE GENRE :

Expérience interne et individuelle du genre d'une personne. Sentiment interne d'être un homme, une femme ou d'un genre complètement différent. Elle peut correspondre ou non au sexe assigné à la naissance. L'identité de genre n'est pas nécessairement extériorisée et peut donc demeurer invisible au regard des autres.



EXPRESSION DE GENRE :

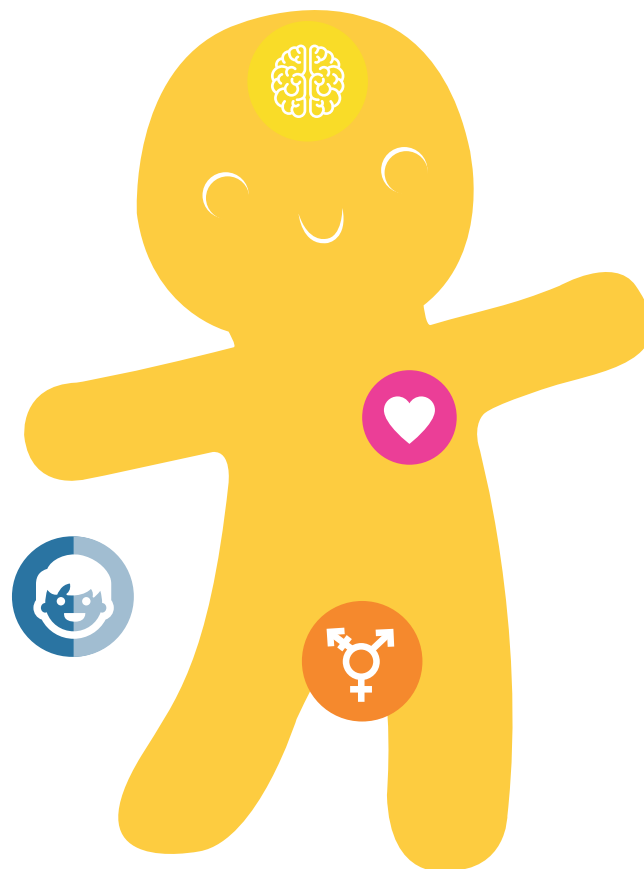
Manières dont une personne présente ou communique ouvertement son identité de genre à la société, par son habillement, son discours, son langage corporel, sa coiffure, sa voie et l'accent ou la discrétion mise sur certains traits corporels ou comportementaux, afin d'exprimer sa masculinité, sa féminité ou autre.

Les traits corporels et comportementaux associés à la masculinité et à la féminité sont d'ordre culturel et changent au fil du temps. L'expression de genre se définit indépendamment de l'orientation sexuelle. On appelle aussi cela la présentation de genre.



ATTIRANCE (ORIENTATION SEXUELLE) :

La capacité d'une personne à être attiré émotionnellement ou sexuellement par le sexe ou le genre d'une autre personne.



CISGENRE (ADJ.) : Se dit de quelqu'un dont l'identité de genre correspond à son sexe assigné à la naissance (ex. : un garçon cisgenre s'identifie comme mâle et a été assigné comme tel à la naissance).

GENRE DIVERS (AU) (ADJ.) :

Une personne de genre divers est une personne dont l'identité ou l'expression de genre diffère des attentes culturelles ou sociétales sur son sexe assigné. « Genre créatif » et « indépendant dans l'expression du genre » se disent aussi de ceux qui expriment leur identité de diverses manières. Ceux qui s'identifient comme personne de genre divers pourraient ou non s'identifier comme trans.

TRANSGENRE (ADJ.) :

Se dit d'une personne qui ne s'identifie pas à son sexe assigné à la naissance. Terme générique qui englobe un grand nombre d'identités et d'expressions de genre. Les personnes transgenres, tout comme les personnes cisgenres, peuvent s'identifier comme hétérosexuelles, homosexuelles, ou autre.

TRANS (ADJ.) : Terme largement utilisé qui se dit des personnes transgenres, transsexuelles ou qui vivent d'autres identités et expériences de genre. Bien que ce soit un terme générique, certaines personnes s'identifient simplement comme trans.

INTERSEXE (ADJ.) : Se dit d'une personne dont les différences chromosomiques, hormonales ou des organes génitaux n'entrent pas dans la classification conventionnelle homme/femme. Certains peuvent se sentir stigmatisés en raison des diagnostics posés et des chirurgies non consenties imposées chez les bébés, enfants et jeunes adultes

(certains d'entre eux ne sont pas diagnostiqués intersexes avant leur puberté). Comme pour tous les êtres humains, l'identité de genre des personnes intersexes peut être complexe.

BISPIRITUEL (ADJ.) : Se dit, au sein de certaines communautés autochtones nord-américaines (les Inuits, les métis, les Premières nations), de quelqu'un qui s'identifie comme bispirituel au lieu, ou en plus, de s'identifier comme lesbienne, gaie, bisexuelle, trans ou queer. Avant la colonisation européenne, les personnes bispirituelles étaient des membres respectés de leur communauté. On accordait à beaucoup d'entre eux un statut spécial en raison de leurs capacités uniques de comprendre autant le point de vue masculin que le point de vue féminin. Elles tenaient souvent les rôles de voyants, de guérisseurs ou de soignants au sein de leur communauté. Le terme bispirituel prend en compte l'interdépendance de tous les aspects de l'identité : le genre, la sexualité, la communauté, la culture et la spiritualité. Bispirituel est le terme français qui sert de traduction à la pluralité d'équivalents utilisés dans les langues autochtones.

ALLIÉ : Un allié est une personne qui croit en la dignité et le respect de tous et qui défend activement les groupes victimes d'injustice sociale. Un allié ne s'identifie pas comme membre du groupe qu'il défend (ex. : une personne hétérosexuelle peut défendre les communautés homosexuelles; une personne lesbienne cisgenre peut défendre les communautés trans).

AFFIRMER SON IDENTITÉ (V.) :

Méthodes et processus qui consistent à reconnaître, à soutenir et à encourager son identité et son expression de genre. Cela peut se faire de manière interpersonnelle (entre plusieurs personnes) ou intrapersonnelle (avec soi-même) et peut avoir lieu dans tous les aspects de la vie : juridique, social, médical, etc.

MÉGENRER (V.) : Pratique cissexiste, intentionnelle ou non, qui consiste à parler de/à quelqu'un en utilisant des noms, pronoms, termes, etc., qui ne reflètent pas son identité de genre. On dit que l'on mégenre lorsque l'on utilise : le mauvais pronom (utiliser il à la place de elle, lui à la place de elle, etc.), les mots genrés inadéquats (comme fille/femme, garçon/homme, frère, sœur), le mauvais titre de civilité (comme madame/mademoiselle à la place de monsieur, etc.).

MORINOM (N.M) : L'ancien nom qu'une personne (trans, intersexe, bispirituelle ou de genre divers) n'utilise plus depuis sa transition. C'est ce qu'on appelle aussi le « nom donné à la naissance ».

EMPLOYER LE MORINOM (V) :

Le fait d'appeler une personne (trans, intersexe, bispirituelle ou de genre divers), intentionnellement ou non, par son nom donné à la naissance ou son ancien nom.

MICROAGGRESSION (N.F) : Discriminations quotidiennes subtiles et souvent non intentionnelles que subissent les personnes marginalisées au courant de leurs vies.

DÉCONSTRUCTION DES IDÉES PRÉCONÇUES

MAINTENANT QUE VOUS CONNAISSEZ QUELQUES NOTIONS DE BASE QUI SERONT TRAITÉES DANS CE GUIDE, NOUS PARTIRONS DE CERTAINS DE CES TERMES POUR DÉCONSTRUIRE CERTAINS MYTHES À PROPOS DE LA DIVERSITÉ DES GENRES.

IDÉE PRÉCONÇUE N° 1

Les enfants qui n'ont pas encore atteint la puberté n'ont pas la capacité d'identifier leur propre genre.

FAIT N° 1

La recherche a montré que l'identité de genre, qu'elle soit cisgenre ou transgenre, se dévoile en moyenne entre l'âge de trois et cinq ans, voire à l'âge de deux ans dans certains cas (Ruble et coll., 2007; Boskey, 2014). La recherche soutient que lorsqu'un enfant articule de manière cohérente et insistante « je suis un garçon », « je suis une fille », « je suis les deux » ou « je ne suis ni l'un ni l'autre », il a l'âge de savoir à quel point ce qu'il dit est vrai pour lui, peu importe qu'il soit cisgenre ou trans. Être trans fait donc partie du sens inné de soi. Toutefois, l'environnement, selon qu'il est sécuritaire et favorable, peut influencer quelqu'un à accepter et à affirmer ou non sa vraie identité.

Cela dit, chaque expérience de développement de l'identité de genre est unique. Il arrive que certaines personnes découvrent leur identité à un très jeune âge; d'autres ne disposeront peut-être pas du langage nécessaire pour exprimer leur sens du soi avant

longtemps. Plusieurs facteurs environnementaux peuvent influencer la façon dont se déroule le développement de l'identité de genre. Chaque personne trans vit différemment la découverte de son corps, de son sexe assigné, des attentes sociales liées à son sexe et de son identité de genre. Ces différences ont une influence sur la façon dont chaque personne transgenre décide d'accepter son identité et d'entamer la transition.

IDÉE PRÉCONÇUE N° 2

Trans, genre divers, gai, lesbienne : c'est toute la même chose.

FAIT N° 2

Bon nombre de personnes croient à tort que l'attirance, ou l'orientation sexuelle, et l'identité de genre sont la même puisqu'ils tombent tous les deux dans la classification LGBTQI2S. L'attirance et l'identité de genre sont deux aspects différents de l'identité humaine et n'ont pas nécessairement de liens. Certaines peuvent s'identifier À LA FOIS comme trans et gai. D'autres peuvent s'identifier comme trans

et hétérosexuelle. Vous ne pouvez et ne devez surtout pas sauter aux conclusions quant à la manière dont votre enfant comprend et conçoit son attirance et son identité sexuelle : la manière dont il exprime son identité et son expression de genre se suffisent pas.

IDÉE PRÉCONÇUE N° 3

On choisit d'être transgenre.

FAIT N° 3

Être cisgenre ou transgenre, ça ne se choisit pas. Votre enfant n'essaie pas d'être à la mode, de faire son rebelle ou de vous faire réagir. Tous les enfants, autant les cisgenres que les transgenres, sont nés avec ce sens inné d'identité de genre. Même si une personne ne décide pas d'être transgenres, elle peut choisir comment et jusqu'à point elle vivra son identité de genre de façon authentique.

Bien qu'il soit vrai que les expériences et les identités transgenres aient beaucoup gagné ces dernières années en visibilité dans les médias traditionnels, probablement plus que jamais, il est important de se rappeler que ce n'est pas une « mode »

DÉCONSTRUCTION DES IDÉES PRÉCONÇUES

ou une « gâterie pour la génération Y ». En réalité, la diversité des genres est aussi ancienne et universelle que l'humanité elle-même. Bien que les identités transgenres ne soient pas une invention des temps modernes, le langage dont nous disposons aujourd'hui pour traiter de cet aspect de la diversité humaine a énormément évolué, en grande partie grâce aux progrès accomplis par les mouvements des droits des trans.

IDÉE PRÉCONÇUE N° 4

Un enfant qui n'entre pas dans les normes de genre dominantes, ou qui exprime son genre de façons uniques et créatives, démontre qu'il est trans ou qu'il s'identifiera plus tard comme tel.

FAIT N° 4

La mesure dans laquelle une personne se conforme aux normes de genre dominantes de la société représente son expression de genre, pas nécessairement son identité de genre. Par définition, l'expression de genre est la manière dont une personne extériorise et communique son genre. L'identité de genre, quant à elle, est le genre qu'une personne ressent en elle-même (identité de genre).

Un enfant qui dit « je préfère les vêtements pour filles » et un autre qui déclare « je suis une fille » ne veulent pas dire la même chose. Encore là, un enfant qui demande « est-ce que je peux être un garçon pour aujourd'hui » et un autre qui déclare « je suis un garçon » ne veulent pas dire la même chose. Autant les enfants transgenres que les enfants cisgenres peuvent explorer leur façon de s'habiller et les modes d'expressions masculins ou féminins. Un enfant pourrait préférer les vêtements pour garçons, et cela n'aurait rien à voir avec son identité de genre. Toutefois, les enfants qui sont réellement transgenres présentent un besoin constant et insistant d'être reconnu pour ce qu'ils sont. Il est donc très important de les écouter attentivement lorsqu'ils vous parlent de leur genre.

IDÉE PRÉCONÇUE N° 5

Toutes les personnes transgenres passent par un processus de transition dans lequel ils changent de nom, entreprennent de l'hormonothérapie et subissent des interventions chirurgicales.

FAIT N° 5

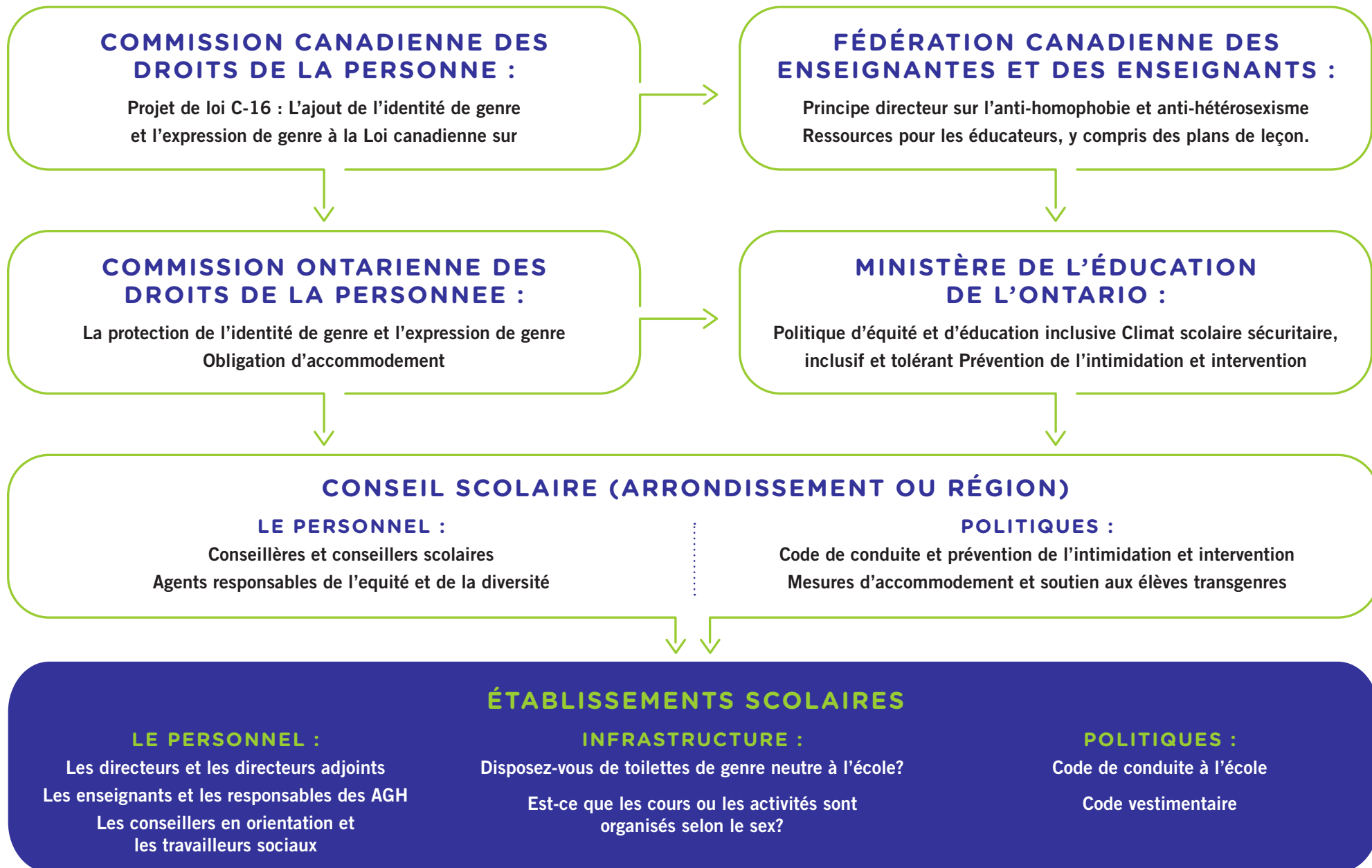
Il n'existe pas qu'un seul processus de transition! Chaque processus de transition peut inclure des

étapes différentes de nature sociale, juridique et médicale qui sont uniques à chaque personne trans. Le processus de transition est une période importante pour les personnes trans : il leur permet de déterminer ce qu'elles ont besoin pour affirmer le mieux leur identité de genre. Le processus peut comprendre de faire son « coming out » en tant que trans, de procéder à des changements juridiques relatifs à son identité (comme changer son nom ou son sexe désigné) ou de suivre des traitements hormonaux ou de subir des interventions chirurgicales. Or, pour être trans, il n'est absolument pas nécessaire de procéder aux modifications juridiques ou de subir des traitements médicaux. Changer de nom ou subir une intervention chirurgicale ne fait pas en sorte qu'une personne est plus ou moins trans.



LES RESPONSABILITÉS DE L'ÉCOLE ET LES DROITS DES ÉTUDIANTS DE GENRE DIVERS

Renseignez-vous sur les droits et les politiques qui concernent les LGBTQI2S. Inclut des ressources pédagogiques et de l'information pour mieux comprendre la protection de l'identité et de l'expression de genre.



FÉDÉRAL

PROJET DE LOI C-16

Le projet de loi C-16 vise à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'y inclure l'identité de genre et l'expression de genre à la liste des motifs protégés en vertu de cette loi.

Ce projet de loi vise aussi à modifier le Code criminel afin d'élargir la protection contre la propagande haineuse pour inclure les crimes motivés par des préjugés ou de la haine fondés sur l'identité ou l'expression de genre.

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LA LOI 16](#)

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Principe directeur sur l'anti-homophobie et anti-hétérosexisme

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF](#)

Selon ce principe, les élèves, les membres du personnel et les parents faisant partie du système d'éducation ont :

- « le droit de vivre sans subir de harcèlement, de discrimination et de violence;
- le droit d'être traités avec justice, équité et dignité;
- le droit à l'auto-identification et à la liberté d'expression;
- le droit d'être intégrés au groupe et d'être représentés et soutenus dans leur différence d'une manière positive et respectueuse;
- le droit à des moyens de recours lorsqu'ils sont victimes de harcèlement, de discrimination et de violence (sans qu'ils aient à craindre les représailles);
- le droit de voir leur culture et leur communauté soutenues et valorisées. »

(Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, 2004)

PROVINCIAL

COMMISSION ONTARIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF](#)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO

La Loi sur l'éducation

La Loi sur l'éducation est la grande politique globale énonçant les normes auxquelles chaque école bénéficiant de financement public doit adhérer. Les notes politiques qui s'appliquent le plus aux élèves trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers sont les suivantes : N° 119 : Politique d'équité et d'éducation inclusive; N° 128 : Climat scolaire sécuritaire, inclusif et tolérant; et N° 144 : Prévention de l'intimidation et intervention.

PROVINCIAL

Aux termes du Code des droits de la personne de l'Ontario, il est **contraire à la loi** de harceler ou de discriminer quelqu'un sur la base de son identité de genre ou son expression de genre (Commission ontarienne des droits de la personne, 2014).

Cela signifie que les prestataires de services (y compris les écoles et les enseignants) **sont tenus de tenir compte** des besoins des personnes sur la base de leur identité sexuelle ou de l'expression de leur identité sexuelle. « Le manque d'accommodement peut entraîner un verdict de discrimination aux termes du Code » (Commission ontarienne des droits de la personne, 2014, p. 27).

La Politique d'équité et d'éducation inclusive (2013) exige que chaque conseil scolaire ontarien financé par les fonds publics élabore, mette en œuvre et supervise une politique d'équité et d'éducation inclusive qui prend en compte les motifs énumérés en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario, afin de donner à tous les jeunes « le droit à l'auto-identification et à l'expression de leur identité sexuelle vécue dans le contexte de l'obtention de services d'éducation. » (Commission des droits de la personne de l'Ontario, 2014, p. 53). En vertu de la politique sur la promotion d'un climat scolaire sécuritaire, inclusif et tolérant (2012), les conseils scolaires sont tenus d'intervenir en cas de comportements inappropriés à l'aide de politiques et de programmes, comme les alliances gaies-hétéro (AGH). Cet amendement offre une protection explicite supplémentaire aux élèves contre l'intimidation sur la base de leur identité de genre et de leur expression de genre. La Politique de prévention de l'intimidation et intervention (2012) oblige les écoles à intervenir en cas de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation.

CONSEIL SCOLAIRE (ARRONDISSEMENT OU RÉGION)

LE PERSONNEL

Conseillères et conseillers scolaires :

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE](#)

POLITIQUES :

Chaque conseil scolaire est tenu d'élaborer, de mettre en œuvre et de superviser des politiques conformément à celles énoncées dans la Loi sur l'éducation. À tout le moins, ces politiques doivent comprendre un code de conduite et une politique de prévention de l'intimidation et d'intervention. De plus, le conseil scolaire de votre école a peut-être déjà mis en œuvre une politique d'accommodement pour les élèves et le personnel trans ou de genre divers.

CONSEIL SCOLAIRE (ARRONDISSEMENT OU RÉGION)

Les conseillères et conseillers scolaires sont élus par la population et ils sont les porte-parole de la communauté en matière d'éducation. « Le rôle des conseillères et conseillers scolaires est de mettre l'accent sur la réussite et le bien-être des élèves et de participer à la prise de décisions avantageuses pour l'ensemble du conseil tout en représentant les intérêts des électeurs de leur secteur. Ils doivent aussi communiquer les points de vue et les décisions du conseil aux électeurs de leur secteur » (Ontario Public School Boards' Association, 2014).

AGENTS RESPONSABLES DE L'ÉQUITÉ ET DE LA DIVERSITÉ :

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE](#)

Certains conseils scolaires engagent du personnel dont la responsabilité est de promouvoir et d'assurer l'équité, la diversité et l'inclusion dans les écoles. C'est parfois cette personne qui est responsable de la mise en œuvre des objectifs stratégiques énoncés dans la Politique d'équité et d'éducation inclusive du gouvernement de l'Ontario. De plus, certains conseils scolaires engagent du personnel pour faire la prévention de la violence basée sur le genre ou la promotion de l'inclusion de la diversité des genres. On peut citer l'exemple du Gender-Based Violence Prevention Office du Toronto District School Board.

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE POLITIQUES :

- Toronto District School Board : Guidelines for the Accommodation of Transgender and Gender Non-Conforming Students and Staff

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF](#)

- Durham District School Board : Supporting Our Transgender Students

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF](#)

- Thames Valley District School Board : Guidelines for the Accommodation of Gender Diverse and Trans Students and Staff

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF](#)

- Lakehead District School Board : Sexual Orientation and Gender Identity Policy

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF](#)

- Conseil scolaire du district d'Ottawa-Carleton : Gender Identity and Gender Expression Guide to Support Our Students

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF](#)

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

LE PERSONNEL :

Dans chaque école, des membres du personnel sont en position de pouvoir : ils exercent une influence sur les attitudes et les comportements quant à l'inclusion et à l'acceptation en milieu scolaire des jeunes trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers. Ces personnes ont une forte autorité dans le contexte du milieu scolaire. Elles peuvent donc être les plus puissants alliés qu'un élève puisse avoir.

Le personnel peut comprendre :

- Les directeurs et les directeurs adjoints
- Les enseignants (actuels ou anciens) ou les responsables des AGH
- Les conseillers en orientation et les travailleurs sociaux

INFRASTRUCTURE :

Les espaces genrés, comme les toilettes et les vestiaires, sont déterminés en fonction du point de la vue de l'école, des infrastructures préexistantes et des ressources financières. Par conséquent, toutes les écoles n'ont pas la même capacité de dégenrer les espaces traditionnellement genrés, notamment les toilettes, les vestiaires, les cours d'éducation physique et les activités parascolaires (ex. : les équipes sportives).

POLITIQUES :

Chaque école est tenue d'élaborer, d'appliquer et de superviser des politiques conformément à la *Loi sur l'éducation* et aux politiques de leur conseil scolaire respectif. À tout le moins, ces politiques doivent comprendre un code vestimentaire, un plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation et un code de conduite. Toutefois, le contenu de ces politiques peut grandement varier d'une école à l'autre. Mettre en œuvre un code vestimentaire dégenré, un code de conduite et un plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation visant clairement à protéger l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle peut ajouter un niveau de sécurité supplémentaire pour les élèves trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers.

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE POLITIQUES SCOLAIRES INCLUSIVES :

- Keith Wightman Public School Code of Conduct

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE](#)

- Elora Public School Code of Conduct

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF](#)

- Milliken Public School Code of Conduct

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE](#)

- Jean Little Public School Bullying Prevention and Intervention Plan

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF](#)

- Howick Central Public School Bullying Prevention and Intervention Plan

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF](#)

04.

COMPRENDRE LES ENJEUX

MAINTENANT QUE VOUS AVEZ UNE IDÉE DES DIFFÉRENTES POLITIQUES ET INSTITUTIONS QUI DOCUMENTENT LES DROITS DE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE, NOUS EXPLORERONS CERTAINES SITUATIONS QUE D'AUTRES PARENTS ONT DÉJÀ SIGNALÉES COMME POTENTIELLEMENT DIFFICILES À GÉRER.

TABLE DES MATIÈRES

POUR CHACUNE DE CES SITUATIONS, NOUS FERONS DES LIENS AVEC LES DROITS DE VOTRE ENFANT DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE, NOUS PARTAGERONS LES TÉMOIGNAGES ET CONSEILS D'AUTRES PARENTS ET NOUS PROPOSERONS DES SOLUTIONS POUR GÉRER CES SITUATIONS.

Il est important de garder à l'esprit qu'il se peut que certaines de ces situations ne s'appliquent pas à votre enfant : chaque élève de genre divers vit son parcours scolaire et extra-scolaire selon son expérience individuelle. N'hésitez pas à sauter les sections qui ne concernent pas votre enfant.

Voici les sujets que nous explorerons dans cette section :

1. ESPACES GENRÉS	Passez à la page 18
2. NOM ET PRONOMS DE PRÉFÉRENCE	Passez à la page 20
3. SYSTÈMES DE DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ	Passez à la page 22
4. DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT : ENTRE ENSEIGNANTS ET ÉLÈVES	Passez à la page 24
5. DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT : ENTRE ÉLÈVES	Passez à la page 27
6. ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ ET ACTIVITÉS SPORTIVES	Passez à la page 29
7. GESTION DES DIVULGATIONS	Passez à la page 32

ESPACES GENRÉS

LE DÉFI :

Bon nombre d'écoles et d'établissements scolaires disposent d'espaces genrés, comme les toilettes et les vestiaires, c'est-à-dire divisés selon le binarisme homme-femme. Heureusement, certaines écoles ont vu la nécessité de disposer de toilettes et de vestiaires dégenrés afin de répondre aux besoins particuliers des personnes de genre divers.

Les espaces genrés peuvent être source d'anxiété pour ceux qui n'entrent pas dans le binarisme homme-femme (car aucun des deux choix n'affirme leur genre) ou pour ceux en processus de transition (qui voudraient bénéficier d'un peu plus d'intimité ou de discrétion). C'est pourquoi l'absence d'installations de genre neutre peut être problématique. La Commission ontarienne des droits de la personne reconnaît que « l'accès aux toilettes est un besoin physique de base qui constitue un élément fondamental de la dignité humaine de chacun » (Commission ontarienne des droits de la personne, 2014, p. 44)



TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS :

« On a dû attendre très longtemps (18 mois) avant d'avoir accès à des toilettes universelles à l'école de mon enfant. »

« Malheureusement, le directeur de notre école n'était pas très familier avec la politique d'accommodement pour les personnes transgenres. Il restait flou quant au temps que cela prendrait pour que notre enfant ait accès à des toilettes de genre neutre ou à des toilettes privées. Alors, lorsqu'est venu le temps des inscriptions, nous avons pris le risque de choisir une autre école à l'extérieur de notre région, mais qui ne bronchait pas à nos demandes en matière d'accommodement et qui disposaient déjà de toilettes privées pour les élèves. Heureusement, il y avait un espace adapté pour notre enfant là-bas. »

« Nous avons besoin de bien plus de toilettes au genre neutre (il n'y en a actuellement qu'une dans l'immense bâtiment qui accueille nos deux écoles primaires et une école intermédiaire). »

« Les toilettes sont un réel problème : on ne dispose que de toilettes « pour filles » et de toilettes « pour garçons. Il serait bien d'avoir accès à des toilettes au genre neutre. »

« L'école a envoyé un message clair que c'était elle qui décidait quoi faire de ses toilettes. »

ESPACES GENRÉS

POLITIQUE ET LÉGISLATION :

- Selon le Principe directeur sur l'anti-homophobie et anti-hétérosexisme de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, les élèves dans des écoles canadiennes ont le droit à « l'auto-identification et à la liberté d'expression » et « d'être intégrés au groupe et d'être représentés et soutenus dans leur différence d'une manière positive et respectueuse ».
- Parce que l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle sont des motifs protégés par le Code des droits de la personne de l'Ontario, les écoles sont tenues de prendre en compte des besoins des personnes sur la base de leur identité sexuelle ou de l'expression de leur identité sexuelle.
- La Politique d'équité et d'éducation inclusive donne aux élèves le droit à l'auto-identification de genre et le droit à **l'accès aux espaces ségrégués (espaces genrés) en fonction de leur identité sexuelle vécue plutôt que de leur genre assigné à la naissance.**
- Il se pourrait que votre conseil scolaire ait déjà adopté des politiques d'accommodement pour les élèves trans ou de genre divers. Ces politiques pourraient vous donner plus de détails quant aux droits de votre enfant.
- En raison de l'attitude et des capacités diverses de chaque école, l'accès à des installations de genre neutre varie beaucoup d'une école à l'autre en Ontario.

CONSEILS POUR FAIRE UNE DEMANDE D'ACCOMMODEMENT :

ÉCOLE : QUELLES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS?

- Y a-t-il déjà des installations de genre neutre?
- L'utilisation des toilettes du personnel est-elle une option?
- Y a-t-il des toilettes privées dont on pourrait changer le panneau pour un panneau au genre neutre?
- Est-il possible de changer les panneaux des installations genrées pour des panneaux de genre neutre?

CONSEIL SCOLAIRE : COMMENT VOTRE CONSEIL SCOLAIRE POURRAIT-IL VOUS AIDER?

- Est-ce que le conseil scolaire a mis en œuvre une politique d'accommodement pour soutenir les élèves trans ou de genre divers? Est-ce que cette politique énonce quoi que ce soit à propos de l'accès à des installations de genre neutre?
- Est-ce qu'un défenseur de la communauté LGBTQ ou toute autre personne responsable de la mise en œuvre de la *Stratégie d'équité d'éducation* inclusive fait partie de votre conseil scolaire? Cette personne pourrait être un agent de liaison LGBTQ, un agent responsable de l'équité et de la diversité ou une personne travaillant pour un bureau de prévention de la violence fondée sur le genre.



RESSOURCES

Le conseil scolaire du district de Peel a récemment annoncé que des toilettes de genre neutre seront aménagées dans chacune des écoles du district.

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE](#)

NOM ET PRONOMS DE PRÉFÉRENCE

LE DÉFI

Certains jeunes trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers se donnent un nom et des pronoms différents de ceux qui leur ont été assignés à la naissance afin que leur nom reflète et affirme leur identité de genre. Cela peut prendre quelque temps avant que l'entourage de ceux-ci s'habitue au nouveau nom ou au nouveau prénom; il y aura inévitablement des erreurs de nom. Or, c'est la manière dont ces erreurs seront traitées qui donnera l'impression à votre enfant d'être soutenu dans l'affirmation de son genre.

TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS

« C'est une lutte difficile si aucun membre du conseil n'est de votre côté. Toutefois, avec cette politique en place, vous pouvez gagner, même si ça reste une bataille. »

« Les enseignants utilisent à répétition les mauvais pronoms. C'est un problème. Il est aussi arrivé qu'un enseignant en fasse tout un plat et ait attiré l'attention de toute la classe sur mon enfant. Elle ne voulait plus retourner à l'école après cela. Nous l'avons changée d'école. »

« L'école s'était montrée très accueillante. Ils ont immédiatement discuté avec les enseignants du nom et des pronoms appropriés pour mon enfant, ils lui ont aménagé une toilette et ils ont organisé une réunion avec l'agent de liaison LGBTQ, ainsi qu'avec un travailleur social. »

« À l'école secondaire, les professeurs, malgré tous leurs efforts, avaient beaucoup de difficulté à s'adapter au nouveau nom et aux nouveaux pronoms de mon enfant après qu'il ait affirmé son identité. »



« La liste des choix de genre dans le formulaire d'enregistrement de l'école n'a jamais compris un « autre » ou un troisième choix. Nous devons ajouter nous-même le genre. »

NOM ET PRONOMS DE PRÉFÉRENCE

POLITIQUE ET LÉGISLATION

- Selon le Principe directeur sur l'anti-homophobie et anti-hétérosexisme de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, les élèves dans des écoles canadiennes ont le droit à « l'auto-identification et à la liberté d'expression » et « d'être intégrés au groupe et d'être représentés et soutenus dans leur différence d'une manière positive et respectueuse ».
- Parce que l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle sont des motifs protégés par le Code des droits de la personne de l'Ontario, les écoles sont tenues de prendre en compte des besoins des personnes sur la base de leur identité sexuelle ou de l'expression de leur identité sexuelle. Une des notions importantes de cette politique est la reconnaissance de l'identité sexuelle vécue par le respect des noms et des pronoms de préférence. Conformément à la politique, « on devrait toujours respecter le choix d'une personne trans en matière de nom et de sexe au moment de l'aborder en personne, sans égard à ce qui figure sur ses documents d'identification. » (Commission ontarienne des droits de la personne, 2014, p. 42)
- La Politique d'équité et d'éducation inclusive donne aux élèves de l'Ontario le droit à l'auto-identification et à l'expression de leur identité sexuelle vécue dans le

DEMANDER DES MESURES D'ACCOMMODEMENT

ÉCOLE : QUELLES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS ?

- Est-ce que l'école a entrepris de former ses enseignants?
- Est-ce que vous ou votre enfant avez trouvé un allié parmi le personnel qui pourrait vous aider à faciliter les discussions avec l'administration de l'école?

CONSEIL SCOLAIRE : COMMENT VOTRE CONSEIL SCOLAIRE POURRAIT-IL VOUS AIDER ?

- Est-ce que votre conseil scolaire a mis en œuvre une politique de soutien ou d'accommodement pour soutenir les élèves trans ou de genre divers? Est-ce que la politique comprend des procédures ou des méthodes visant à adopter le nom ou les pronoms de préférence d'un élève?
- Est-ce qu'un défenseur de la communauté LGBTQ ou toute autre personne responsable de la mise en œuvre de la *Stratégie d'équité d'éducation inclusive* fait partie de votre conseil scolaire? Cette personne pourrait être un agent de liaison LGBTQ, un agent responsable de l'équité et de la diversité ou une personne travaillant pour un bureau de prévention de la violence fondée sur le genre.



contexte de l'obtention de services d'éducation. Cette politique exige aussi aux conseils scolaires d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques d'éducatrices contre la discrimination et le harcèlement fondées sur les motifs protégés par le Code des droits de la personne de l'Ontario.

- Il se pourrait que votre conseil scolaire ait déjà adopté des politiques d'accommodement pour les élèves trans ou de genre divers. Ces politiques pourraient vous donner plus de détails sur les

procédures entourant la mise en œuvre des droits de votre enfant.

RESSOURCES

- Pour obtenir plus d'informations et pour guider vos discussions avec votre enfant, allez à la section « ressource pour le plan de transition » à la p. 26.
- Pour de la documentation aidant à soutenir la formation des enseignants, allez à la p. 34.

SYSTÈMES DE DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

LE DÉFI

Bien que votre enfant ait pu affirmer socialement son nom, ses documents scolaires (y compris ses feuilles de présence, ses bulletins scolaires, ses tests de l'OQRE, la liste honorifique, etc.) référeront toujours à lui/elle par son ancien nom et les mauvais pronoms. Ce manque d'organisation peut mener votre enfant à se faire appeler par son ancien nom ou à se faire mégenrer, ce qui peut affecter son sentiment d'appartenance et compromettre sa vie privée.

TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS



« C'est étrange, ils n'ont pas changé son nom dans certains documents. Par exemple, les listes de l'école contiennent les noms assignés à la naissance, alors que c'est le nom de préférence qui apparaît sur les cartes étudiantes. Donc, au début de l'année scolaire, mon enfant se faisait appeler devant les autres élèves par son nom assigné à la naissance. »

« La plupart du temps, nous avons reçu le soutien nécessaire lorsque nous le demandions de façon individuelle. C'est ce qui est institutionnel qui pose problème : les tests provinciaux (les tests de 9e année de l'OQRE, les tests de compétences

linguistiques en 10e année) sont envoyés avec le nom assigné à la naissance, même lorsque l'enseignant réfère à l'élève par son nom de préférence dans les commentaires. Il faut toujours quelqu'un d'autre pour anticiper : par exemple, pour changer l'enveloppe du bulletin scolaire de notre enfant par une enveloppe vierge. Il est arrivé une année que mon fils soit appelé par son nom assigné à la naissance lors de la remise des bulletins. Heureusement, l'enseignant a été formidable : il a immédiatement reconnu son erreur et il s'est très bien repris. Nous nous sommes plaints du fait que les listes contiennent les noms assignés à la naissance. Or, pour les examens et les tests provinciaux, il est plus difficile d'amener des changements systémiques. Encore là, il faut quelqu'un d'autre pour réfléchir au problème et pour apporter certaines modifications. Nous ne pouvons pas toujours prévoir quand une

autre situation semblable va arriver. Lorsque c'est prévisible, nous pouvons être proactifs, mais c'est un problème de ne pas savoir ce que nous ne savons pas. »

« Les politiques en places nous guident dans nos discussions avec les cadres scolaires et nous aident à rédiger des demandes de modifications dans le DSO (Dossier scolaire de l'Ontario). Elles aident à fournir un bon cadre. »

« L'école de mon enfant était très en gagée. Ils ont changé son nom sur toutes les listes officielles. Mon enfant leur avait donné la nouvelle en juin au début des vacances d'été. À la rentrée en septembre, son genre affirmé, toutes les modifications avaient déjà été apportées. »

SYSTÈMES DE DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ >

SYSTÈMES DE DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

POLITIQUE ET LÉGISLATION

- Selon le Principe directeur sur l'anti-homophobie et anti-hétérosexisme de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, les élèves dans des écoles canadiennes ont le droit à « l'auto-identification et à la liberté d'expression » et « d'être intégrés au groupe et d'être représentés et soutenus dans leur différence d'une manière positive et respectueuse ».
- Parce que l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle sont des motifs protégés par le Code des droits de la personne de l'Ontario, les écoles sont tenues de prendre en compte des besoins des personnes sur la base de leur identité sexuelle ou de l'expression de leur identité sexuelle.
- La Politique d'équité et d'éducation inclusive exige que les conseils scolaires élaborent et mettent en œuvre des politiques d'éducation qui traitent de toutes les formes de discrimination et de harcèlement sur la base des motifs *protégés du Code des droits de la personne de l'Ontario*. Cela comprend l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de procédures visant à reconnaître, entre autres, que : les élèves trans ont le droit de se faire adresser la parole au moyen du nom et des pronoms de leur choix; les dossiers officiels devraient refléter dans la mesure du possible l'identité sexuelle vécue de l'élève, y compris ses choix en matière de nom et de pronoms;

DEMANDER DES MESURES D'ACCOMMODEMENT

ÉCOLE : QUELLES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS ?

- Est-ce que l'école a entrepris de former ses enseignants?
- Est-ce que vous ou votre enfant avez trouvé un allié parmi le personnel qui pourrait vous aider à faciliter les discussions avec l'administration de l'école?

CONSEIL SCOLAIRE : COMMENT VOTRE CONSEIL SCOLAIRE POURRAIT-IL VOUS AIDER ?

- Est-ce que votre conseil scolaire a mis en œuvre une politique de soutien ou d'accommodement pour soutenir les élèves trans ou de genre divers? Est-ce que cette politique comprend des procédures ou processus visant à l'adoption du nom et des pronoms de préférence d'un élève?
- Est-ce qu'un défenseur de la communauté LGBTQ ou toute autre personne responsable de la mise en œuvre de la *Stratégie d'équité d'éducation inclusive* fait partie de votre conseil scolaire? Cette personne pourrait être un agent de liaison LGBTQ, un agent responsable de l'équité et de la diversité ou une personne travaillant pour un bureau de prévention de la violence fondée sur le genre.

les élèves ont le droit à la vie privée et les écoles doivent respecter le caractère confidentiel du statut de transgenre.

- Il se pourrait que votre conseil scolaire ait déjà adopté des politiques d'accommodement pour soutenir les élèves trans ou de genre divers. Ces politiques pourraient vous donner plus de détails sur les procédures entourant la mise en œuvre des droits de votre enfant. Si c'est le cas, elle pourrait vous orienter sur la façon d'apporter des modifications au dossier scolaire ou au relevé de notes de votre enfant.

RESSOURCES

Toronto District School Board : Les Guidelines for the Accommodation of Transgender and Gender Non-Conforming Students and Staff énonce la procédure à suivre par le conseil scolaire en cas de modifications à apporter dans les informations inscrites au dossier scolaire ou au relevé de notes d'un élève.

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE](#)

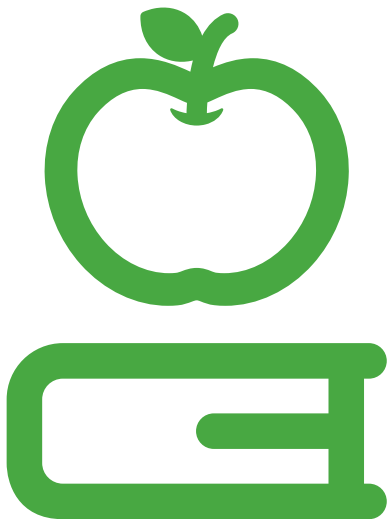


DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT : ENTRE ENSEIGNANTS ET ÉLÈVES

LE DÉFI

Il se peut que certains enseignants ou certains membres du personnel scolaire se montrent hostiles à l'idée de prendre des mesures d'accommodement pour votre enfant. En raison de leur position d'autorité, leur réticence à affirmer l'identité de genre de votre enfant peut contribuer à la création d'un milieu transphobe pour votre enfant.

Selon une enquête nationale sur l'inclusivité des milieux scolaires au Canada, 23 % des élèves trans ont signalé avoir entendu des enseignants utiliser un langage transphobe sur une base quotidienne ou hebdomadaire (Taylor & Peter, et coll., 2011).



TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS

- « Il arrivait que les enseignants n'utilisaient pas les bons pronoms, ou bien l'administration de l'école étaient du côté de l'enseignant plutôt que de l'élève lorsqu'un tel cas était signalé. »
- « À son retour de congé de maternité, l'entraîneuse des meneuses de claqué de ma fille était irrespectueuse et hostile envers elle. »
- « Le directeur d'école a déclaré : bien, on ne peut apporter des mesures d'accommodement pour un seul enfant. »
- « Certains enseignants n'étaient simplement pas en mesure de comprendre. »
- « L'école s'était montrée très favorable, malgré la présence de quelques enseignants et entraîneurs transphobes. »
- « Il arrive que l'école oublie d'aviser les enseignants suppléants. Par conséquent, il arrive que l'enseignant suppléant mégenre les élèves. C'est très blessant pour eux. »

DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT : ENTRE ENSEIGNANTS ET ÉLÈVES

POLITIQUE ET LÉGISLATION

- Selon le Principe directeur sur l'anti-homophobie et anti-hétérosexisme de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, les élèves ont « le droit de vivre sans subir de harcèlement, de discrimination et de violence » et « à des moyens de recours lorsqu'ils sont victimes de harcèlement, de discrimination et de violence (sans qu'ils aient à craindre les représailles) ».
- N'oubliez pas : puisque l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle sont des motifs protégés par le Code des droits de la personne de l'Ontario, les écoles sont tenues de prendre en compte des besoins des personnes sur la base de leur identité sexuelle ou de l'expression de leur identité sexuelle.
- La Politique de prévention de l'intimidation et intervention exige que chaque conseil scolaire mette en œuvre sa propre politique de prévention et d'intervention contre l'intimidation. De plus, elle exige que tout membre du personnel témoin d'un cas d'intimidation intervienne et le signale au directeur de l'école. Les directeurs sont tenus d'étudier chaque rapport d'intimidation, de communiquer avec les parents des élèves concernés (à moins que

DEMANDER DES MESURES D'ACCOMMODEMENT ÉCOLE : QUELLES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS?

- Est-ce que l'école a entrepris de former ses enseignants?
- Est-ce que vous ou votre enfant avez trouvé un allié parmi le personnel qui pourrait vous aider à faciliter les discussions avec l'administration de l'école?

CONSEIL SCOLAIRE : COMMENT VOTRE CONSEIL SCOLAIRE POURRAIT-IL VOUS AIDER?

- Est-ce que votre conseil scolaire a mis en œuvre une politique de soutien ou d'accommodement pour soutenir les élèves trans ou de genre divers? Est-ce que cette politique prévoit des procédures en cas de harcèlement ou de discrimination de la part d'un enseignant?
- Est-ce qu'un défenseur de la communauté LGBTQ ou toute autre personne responsable de la mise en œuvre de la Stratégie d'équité d'éducation inclusive fait partie de votre conseil scolaire? Cette personne pourrait être un agent de liaison LGBTQ, un agent responsable de l'équité et de la diversité ou une personne travaillant pour un bureau de prévention de la violence fondée sur le genre.



ceux-ci soient âgés de 18 ans ou plus), de décider des mesures disciplinaires, d'offrir du soutien aux élèves concernés et de signaler le cas à l'externe si nécessaire (p. ex., au service de police ou au service d'aide à l'enfance)

- La Politique d'équité et d'éducation inclusive exige que les conseils scolaires élaborent et mettent en œuvre des politiques d'équité et d'éducation inclusive

qui traitent de toutes les formes de discrimination et de harcèlement fondés sur les motifs protégés aux termes du Code des droits de la personne de l'Ontario, dont l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle.

**DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT : ENTRE
ENTRE ENSEIGNANTS ET ÉLÈVES >**

DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT : ENTRE ENSEIGNANTS ET ÉLÈVES

RESSOURCES

Les ressources suivantes pourraient vous être utiles :

Ressources pour les éducateurs (la liste se trouve à la fin du guide) :

- Ateliers offerts par Égale aux enseignants et au personnel des écoles de l'Ontario sur comment créer des espaces sûrs
- Guide de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants
- Welcoming Schools Guide
- Webinaire
- En Ontario, les enseignants font partie de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Si le comportement d'un de ses membres vous préoccupe, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'Ordre. Pour obtenir de plus amples informations sur comment déposer une plainte officielle, visitez le :

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE](#)

- Les écoles et les conseils scolaires relèvent de compétences provinciales : en cas d'atteinte aux droits de votre enfant par l'un d'eux, vous pouvez déposer une plainte auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario. Pour obtenir de plus amples informations sur comment déposer une plainte officielle, visitez le :

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE](#)

DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT : ENTRE ÉLÈVES

LE DÉFI

Malheureusement, les élèves LGBTQI2S courent plus de risque que les autres d'être victime de discrimination et de harcèlement. Il se pourrait que d'autres élèves aient un comportement discriminatoire, harcelant ou intimidant envers votre enfant.

D'ailleurs, une enquête pancanadienne sur l'inclusivité indique que :

- 90% des élèves trans ont signalé avoir entendu des commentaires transphobes sur une base quotidienne ou hebdomadaire de la part d'autres élèves;
- 74% des élèves trans ont signalé avoir été victimes de harcèlement verbal fondé sur leur expression de genre;
- 78% des élèves trans ont avoué ne pas se sentir en sécurité à l'école d'une façon ou d'une autre; et
- 44% des élèves trans ont signalé avoir manqué des jours de classe, car ils ne se sentaient pas en sécurité

(Taylor & Peter et al., 2011).



TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS

« Mon fils savait qu'il pouvait aller voir la conseillère en orientation en cas de problème. Non seulement pouvait-il aller la voir, il savait qu'elle pouvait régler ses problèmes. Il avait une pleine confiance envers les capacités de la conseillère. »

« Les enseignants suppléants ne gardent jamais un contrôle sur la classe aussi bien que le fait l'enseignant attitré. Lorsqu'il y a un intimidateur dans la classe, on blague en disant que ce n'est pas l'intimidateur d'un seul élève, mais de tous les élèves. On dit que c'est un enfant en difficulté qui cherche le trouble avec tout le monde. Lorsque cela arrive, l'intimidateur fait vraiment sa loi dans la classe. »

« Les écoles ont voulu apporter leur appui. Nous n'avons jamais senti qu'ils prenaient nos préoccupations à la légère. »

« Les microagressions (souvent involontaires) dans ce contexte d'un monde hostile ont sérieusement affecté le sentiment d'appartenance de mon enfant. »

DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT :
ENTRE ÉLÈVES >

DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT : ENTRE ÉLÈVES

POLITIQUE ET LÉGISLATION

- Selon le Principe directeur sur l'anti-homophobie et anti-hétérosexisme de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, les élèves ont « le droit de vivre sans subir de harcèlement, de discrimination et de violence » et « à des moyens de recours lorsqu'ils sont victimes de harcèlement, de discrimination et de violence (sans qu'ils aient à craindre les représailles) ».
- N'oubliez pas : puisque l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle sont des motifs protégés par le Code des droits de la personne de l'Ontario, les écoles sont tenues de prendre en compte des besoins des personnes sur la base de leur identité sexuelle ou de l'expression de leur identité sexuelle.
- La Politique d'équité et d'éducation inclusive exige que les conseils scolaires élaborent et mettent en œuvre des politiques d'équité et d'éducation inclusive qui traitent de toutes les formes de discrimination et de harcèlement fondés sur les motifs protégés aux termes du Code des droits de la personne de l'Ontario, dont l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle.
- La Politique de prévention de l'intimidation et intervention exige que chaque conseil scolaire mette en œuvre sa propre politique de prévention et d'intervention contre l'intimidation. De plus, elle

SOUTENIR VOTRE ENFANT DE GENRE DIVERS

DEMANDER DES MESURES D'ACCOMMODEMENT

ÉCOLE : QUELLES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS?

- Est-ce que l'école a entrepris de former ses enseignants?
- Est-ce que vous ou votre enfant avez trouvé un allié parmi le personnel qui pourrait vous aider à faciliter les discussions avec l'administration de l'école?

CONSEIL SCOLAIRE : COMMENT VOTRE CONSEIL SCOLAIRE POURRAIT-IL VOUS AIDER?

- Est-ce que votre conseil scolaire a mis en œuvre une politique de soutien ou d'accommodement pour soutenir les élèves trans ou de genre divers? Est-ce que cette politique prévoit des procédures en cas d'intimidation transphobe?
- Est-ce qu'un défenseur de la communauté LGBTQ ou toute autre personne responsable de la mise en œuvre de la Stratégie d'équité d'éducation inclusive fait partie de votre conseil scolaire? Cette personne pourrait être un agent de liaison LGBTQ, un agent responsable de l'équité et de la diversité ou une personne travaillant pour un bureau de prévention de la violence fondée sur le genre.



exige que tout membre du personnel témoin d'un cas d'intimidation intervienne (s'il voit l'événement se produire) et le signale au directeur d'école. Les directeurs sont tenus d'étudier chaque rapport d'intimidation, de communiquer avec les parents des élèves concernés (à moins que ceux-ci soient âgés de 18 ans ou plus), de décider des mesures disciplinaires, d'offrir du soutien aux élèves concernés et de signaler le cas à l'externe si nécessaire (p. ex., au service de police ou au service d'aide à l'enfance)

- Chaque école devrait disposer de sa propre politique de prévention et d'intervention contre l'intimidation et d'un code de conduite en milieu scolaire qui décrivent

en détail les procédures de dénonciation et de médiation en cas de harcèlement ou d'intimidation. Ces politiques peuvent faire mention explicite ou non de la protection de l'identité et de l'expression de genre.

RESSOURCES

Jetez-y un coup d'œil, cela pourrait vous être utile.

Pour les enseignants :

- Préparer les élèves à la transition d'un camarade de classe transgenre ou de genre divers.

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE](#)

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ ET ACTIVITÉS SPORTIVES

LE DÉFI

Puisque les cours d'éducation physique et de santé et les activités sportives sont souvent organisés de façon sexospécifique, les jeunes trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers peuvent vivre un moment difficile lors de ces activités ou dans les espaces dédiés au sport. Selon le curriculum des cours d'éducation physique et santé, les cours de santé doivent aborder des sujets parfois genrés, comme les relations saines, la puberté et la santé sexuelle et reproductive. Dans ce contexte, les élèves au genre et à l'attrance (l'orientation sexuelle) divers peuvent se sentir exclus. Potentiellement problématiques, ces sujets peuvent exclure les expériences vécues par les jeunes trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers, notamment lorsque les parties du corps sont attribuées au genre plutôt qu'au sexe, et lorsque les sujets d'attrance (l'orientation sexuelle) et de santé sexuelle sont abordés de manière cisnormative et hétérocentrique.

De plus, l'activité physique intense peut causer des problèmes de respiration aux élèves qui dissimulent le volume de leurs poitrines par compression. Une récente étude communautaire met en évidence que plus de 97 % des participants ont vécu de mauvaises expériences en dissimulant leur poitrine, notamment des problèmes respiratoires : de l'essoufflement, des infections respiratoires, voire des pneumothorax dans les cas graves (Peitzmeier, Gardner, Weinand, Corbet et Acevedo, 2017).

TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS

« Après que mon fils trans soit sorti du placard à la fin de sa huitième année, son école secondaire a modifié son horaire afin qu'il n'ait pas à participer aux cours d'éducation physique en neuvième année (il participera à un cours d'éducation mixte en onzième année). Cette solution lui convient mieux et lui donne le temps de s'adapter au contexte de l'école secondaire, d'affirmer son identité masculine. »

« Mon fils est allé voir sa professeure d'éducation physique préférée pour qu'elle lui monte un cours d'étude personnalisé, afin qu'il puisse suivre son propre programme. Elle l'a aidé à établir un programme d'entraînement d'haltérophilie qui lui a permis de bâtir la musculature masculine qu'il voulait tellement et dont il avait tant besoin. Il y a travaillé très fort. »

« Mon enfant a dû abandonner ses cours d'éducation physique. Il ne voulait pas faire partie d'une classe remplie de garçons. »

« Les classes divisées par genre étaient un vrai problème pour les élèves de genre divers!! Participer au nouveau cours sur l'étude des genres a été une expérience malaisante pour mon enfant, car l'enseignant semblait approcher la notion de l'identité transgenre comme si c'était une nouveauté. Mon enfant s'est senti stigmatisé. »

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ ET ACTIVITÉS
SPORTIVES >

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ ET ACTIVITÉS SPORTIVES

TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS

« Le plus grand défi que nous avons dû surmonter concernait les cours d'éducation physique, et ce, même si tout le monde voulait bien faire. Il y a le problème des vestiaires et des cours d'éducation physique divisés par genre. Lors de sa transition, quand l'enfant devrait-il changer de vestiaire? En réalité, le plus grand problème pour mon garçon était le fait qu'il dissimulait sa poitrine : faire du sport alors que la poitrine est compressée est vraiment une mauvaise idée. »



POLITIQUE ET LÉGISLATION

Les gouvernements fédéral et provinciaux et les conseils scolaires n'exigent pas que les écoles organisent leurs cours d'éducation physique et santé de manière genrée ou non. Ce sont les écoles qui, individuellement, décident de la manière dont les cours d'éducation physique seront organisés (souvent en fonction de leur capacité d'accueil et des données démographiques issues des inscriptions).

Dans les équipes de sports de compétition au Canada (activités parascolaires), les jeunes sont séparés par genre et selon le sport.

• La Commission des droits de la personne en Ontario et le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario reconnaissent qu'« à des fins juridiques et sociales, une personne dont l'identité sexuelle ne correspond pas au sexe lui ayant été assigné à la naissance devrait faire l'objet d'un traitement basé sur son identité sexuelle vécue » (Commission des droits de la personne de l'Ontario, 2014, p. 15). Cela signifie que les élèves ont le droit à l'accès aux espaces genrés en fonction de leur identité sexuelle vécue plutôt que de leur sexe assigné à la naissance. Dans le contexte du système d'éducation de l'Ontario, la politique prévoit que « Les élèves trans ont le droit d'utiliser les toilettes et autres installations qui correspondent à leur identité sexuelle vécue, et prendre part aux cours d'éducation physique ou autres, en fonction de cette identité. » (Commission des droits de la personne de l'Ontario, 2014, p. 53).

- Le ministère de l'Éducation de l'Ontario élabore le curriculum relatif à l'éducation des jeunes de la maternelle à la douzième année. Toutefois, ce curriculum ne prévoit rien quant à la manière dont les classes devraient être organisées selon les sexes.
- Ce sont les écoles qui, individuellement, décident de la manière dont les cours d'éducation physique seront organisés selon les sexes. La plupart du temps, elles basent leurs décisions sur les ressources qu'elles ont, la capacité d'accueil dont elles disposent et les données démographiques issues de leurs inscriptions.

RESSOURCES

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les manières de dissimuler sa poitrine sainement, jetez un coup d'œil à :

- The Binding Health Project

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE](#)

- I Heart My Chest: A chest health resource for trans* folk

[CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF](#)

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ ET ACTIVITÉS SPORTIVES

DEMANDER DES MESURES D'ACCOMMODEMENT

École : Quelles solutions s'offrent à vous?

- Est-ce que les cours d'éducation physique et santé sont genrés?

S'ils le sont, votre enfant devrait avoir la possibilité de choisir le cours qu'il préfère. Rappelez-vous que les élèves ont le droit d'utiliser les installations (comme les toilettes, les vestiaires, et les espaces de genre neutre) et de prendre part aux cours qui correspondent à leur identité sexuelle vécue et non au sexe assigné à la naissance.

- Y a-t-il des cours de genre neutre qui sont offerts?

Il se peut que vous soyez en mesure de changer votre cours d'éducation physique pour un autre, comme des cours de danse, de mise en forme et de nutrition, ou par un cours d'une autre année qui ne serait pas genré, par exemple.

- Est-ce que l'école dispose d'un vestiaire dans lequel les personnes trans ou de genre divers se sentent à l'aise de se changer lors d'événements sportifs ou d'activités sportives?

Ce critère n'a pas nécessairement besoin de cadrer avec la manière dont le cours ou l'activité est organisé. Par exemple, un élève pourrait conclure qu'il se sent plus à l'aise de participer aux cours d'éducation physique pour fille et d'utiliser les vestiaires de genre neutre.

- Est-il possible de suivre un cours en ligne à la place? Certains conseils scolaires proposent des cours accessibles en ligne, ce qui pourrait donner d'autres solutions.

CONSEIL SCOLAIRE : COMMENT VOTRE CONSEIL SCOLAIRE POURRAIT-IL VOUS AIDER?

- Est-ce que votre conseil scolaire a mis en œuvre une politique de soutien ou d'accommodement pour soutenir les élèves trans ou de genre divers? Est-ce que cette politique prévoit une mesure d'accommodement quant aux cours d'éducation physique et santé et aux activités sportives?
- Est-ce qu'un défenseur de la communauté LGBTQ ou toute autre personne responsable de la mise en œuvre de la *Stratégie d'équité d'éducation inclusive* fait partie de votre conseil scolaire? Cette personne pourrait être un agent de liaison LGBTQ, un agent responsable de l'équité et de la diversité ou une personne travaillant pour un bureau de prévention de la violence fondée sur le genre.



GESTION DES DIVULGATIONS

LE DÉFI

Il peut être difficile pour vous et votre enfant de savoir à qui divulguer son identité de genre et les mesures d'accommodement mises à sa disposition et de déterminer quoi dire à qui. Divulguer les informations au personnel, aux élèves et aux parents assure de mettre tout le monde au courant de l'identité de votre enfant, ainsi que le nom et les pronoms de préférence de celui-ci. Or, faire ainsi compromet la vie privée que votre enfant souhaite conserver.

Malheureusement, il n'existe pas de « réponse unique » : tout dépend de l'élève et de son milieu scolaire. Rappelez-vous qu'il est possible de divulguer des informations différentes et de manières différentes à chaque groupe de personnes (personnel de l'école, élèves, autres parents). Il pourrait se révéler nécessaire de divulguer plus d'informations aux enseignants et au personnel qu'aux élèves et aux autres parents, car en raison de leur position de pouvoir, ils peuvent accéder aux informations sensibles contenues dans le relevé de notes et les documents scolaires de votre enfant.

TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS

« Une atmosphère transphobe régnait à l'école intermédiaire. À cette époque, mon enfant n'avait pas encore affirmé son identité et n'aurait pas été à l'aise de le faire. Je suis certain que l'école aurait essayé de nous aider si nous leur avions demandé. Mais malheureusement, cette dernière perpétuait un milieu transphobe sur la (fausse) croyance que leur établissement ne comptait aucun élève trans. »

« Mon fils ne va plus à cette merveilleuse école. Même si tout le monde était merveilleux (les élèves, le personnel) et que c'était un bel endroit, tout le monde voyait mon fils comme « celui qui avait changé »... Il a donc décidé qu'il voulait aller à une nouvelle école, dans laquelle personne ne le connaissait. Il va maintenant à une nouvelle école, dans laquelle il est vu simplement comme un garçon, pas comme un trans. »

« L'administration scolaire n'est pas favorable aux personnes trans. On m'a traité différemment quand je leur ai demandé des mesures d'accommodement ou quand je soutenais mon enfant. »

« Le succès des mesures d'accommodement dépendait largement des caprices de chacun des membres du personnel administratif. C'était plutôt aléatoire. »

« Mon enfant aimerait qu'un minimum de personnes soit informé. Toutefois, j'ai l'impression que je devrais expliquer les besoins d'intimité au professeur d'éducation physique, etc. »

GESTION DES DIVULGATIONS >

GESTION DES DIVULGATIONS

POLICY AND LEGISLATION

- Selon le Principe directeur sur l'anti-homophobie et anti-*hétérosexisme* de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, les élèves dans des écoles canadiennes ont le droit à « l'auto-identification et à la liberté d'expression » et « d'être intégrés au groupe et d'être représentés et soutenus dans leur différence d'une manière positive et respectueuse »
- Puisque l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle sont des motifs protégés par le Code des droits de la personne de l'Ontario, les écoles sont tenues de prendre en compte des besoins des personnes sur la base de leur identité sexuelle ou de l'expression de leur identité sexuelle. Selon le code, « les élèves ont le droit à la vie privée et les écoles doivent respecter le caractère confidentiel du statut de transgenre. Ce statut ne devrait pas être divulgué à quiconque, à moins que l'élève ne le demande ou que cette information soit nécessaire pour combler un besoin particulier en matière d'accommodement. » (Commission des droits de la personne de l'Ontario, 2014, p 54)
- La Politique d'équité et d'éducation inclusive exige que les conseils scolaires élaborent et mettent en œuvre des politiques d'équité et d'éducation inclusive qui traitent de toutes les formes de discrimination et de harcèlement fondés sur les motifs protégés aux termes du Code des droits de la personne de l'Ontario, dont l'identité sexuelle et l'expression de

DEMANDER DES MESURES D'ACCOMMODEMENT

ÉCOLE : QUELLES SOLUTIONS S'OFFRENT À VOUS?

- Est-ce que l'école a entrepris de former ses enseignants?
- Est-ce que vous ou votre enfant avez trouvé un allié parmi le personnel qui pourrait vous aider à faciliter les discussions avec l'administration de l'école?

CONSEIL SCOLAIRE : COMMENT VOTRE CONSEIL SCOLAIRE POURRAIT-IL VOUS AIDER?

- Est-ce que votre conseil scolaire a mis en œuvre une politique de soutien ou d'accommodement pour soutenir les élèves trans ou de genre divers? Est-ce que cette politique comprend des procédures ou processus visant à l'adoption du nom et des pronoms de préférence d'un élève?
- Est-ce qu'un défenseur de la communauté LGBTQ ou toute autre personne responsable de la mise en œuvre de la *Stratégie d'équité d'éducation inclusive* fait partie de votre conseil scolaire? Cette personne pourrait être un agent de liaison LGBTQ, un agent responsable de l'équité et de la diversité ou une personne travaillant pour un bureau de prévention de la violence fondée sur le genre.



l'identité sexuelle. Cela comprend l'élaboration de politiques et de procédures visant à reconnaître et à soutenir les droits des élèves en matière de vie privée et de discrétion.

- Il se pourrait que votre conseil scolaire ait déjà adopté des politiques d'accommodement pour les élèves trans ou de genre divers. Ces politiques pourraient vous donner plus de détails sur les procédures entourant la mise en œuvre des droits de votre enfant.

RESSOURCES

Jetez-y un coup d'œil, cela pourrait vous être utile.

Allez au « plan de communication et de divulgation » à la p. 35.

Grâce à ce modèle, vous et votre enfant pourrez établir un plan afin de déterminer qui sera informé de quoi, comment, par qui et quand.



LA PLANIFICATION DE LA **TRANSITION**

Il peut s'avérer déconcertant et ardu d'affirmer son identité et d'en venir à des accommodements avec l'école. Cette section fournit des outils de planification concrets et un soutien aux parents, aux enseignants et aux jeunes.

LISTE POUR LES PROCHAINES ÉTAPES

POUR COMMENCER :

Entamer le processus du « coming out » et demander des mesures d’accommodement à votre école peut être déroutant et délicat. La liste ci-dessous vous suggère des manières d’entamer le processus, inspirées par les témoignages et conseils d’autres parents. Il est important de se rappeler qu’il n’existe pas qu’un seul processus de transition. Il se pourrait donc que certaines étapes ne vous concernent pas

- Parlez à votre enfant
- Connaissez les solutions qui s’offrent à vous – Informez-vous si l’école de votre enfant ou votre conseil scolaire ont mis en œuvre une politique d’accommodement ou une politique de soutien aux jeunes trans, intersexes, bispirituels ou de genre divers.
- Prenez les décisions ensemble – Consultez le modèle de plan d’accommodement et de divulgation.
- Trouvez vos alliés à l’école – Ils feront partie de l’équipe de soutien à l’affirmation de genre de votre enfant.
- Organisez une réunion avec vos alliés ou avec l’équipe de soutien à l’affirmation de genre.
- Au besoin, organisez une réunion avec les enseignants ou le personnel qui interagissent directement avec votre enfant. Si vous pensez rencontrer des embûches pendant la réunion, vous pouvez toujours demander de l’aide à l’un de vos alliés afin de faciliter la discussion. Pendant cette réunion, vous devriez discuter :
 - Des besoins de votre enfant et des mesures d’accommodement
 - De vos attentes envers l’école concernant la mise en œuvre de ces mesures d’accommodement et du respect de ses besoins
 - De la manière de s’adapter ou de se préparer lors de la présence d’un professeur suppléant ou d’une sortie éducative
- Du suivi avec votre enfant et du maintien d’une discussion constante – Évaluez la mise en œuvre des mesures d’accommodement à l’aide de la fiche d’évaluation de l’inclusion des genres divers
- Au besoin, allez chercher votre propre soutien

LISTE POUR LES PROCHAINES ÉTAPES >

LISTE POUR LES PROCHAINES ÉTAPES

TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS :

« Écoutez vos enfants et croyez-les. Croyez vos enfants. Ils vous disent la vérité. Ils essaient de s'exprimer du mieux qu'ils le peuvent. Suivez leurs traces et croyez-les. »

« Il n'y a pas de période fixe de transition. Il n'y a pas qu'une bonne manière de faire sa transition. »

« C'était très isolant et déroutant au début. Nous ne savions aucunement comment procéder et comment soutenir notre enfant. Nous cherchions désespérément de l'information et une communauté. Le fait de rencontrer d'autres personnes ayant déjà vécu ou vivant actuellement ce genre d'expérience nous a beaucoup aidé. Cela vous donne l'impression d'avoir des alliés et des défenseurs de la cause à vos côtés. »

« Ce n'est pas la responsabilité d'un enfant que de s'occuper des difficultés de ses parents. »

« Sentir que je ne suis pas la seule personne à soutenir mon enfant aide beaucoup. »

« Actuellement, beaucoup de parents peinent à surmonter ces difficultés que nous pose la vie scolaire que nous avons tous en commun. »

INTRODUCTION À PLAN DE SOUTIEN À L’AFFIRMATION DE GENRE

MAINTENANT QUE VOUS AVEZ UNE IDÉE DES DÉFIS QUE VOTRE ENFANT POURRAIT RENCONTRER DANS SON MILIEU SCOLAIRE, VOUS SEREZ EN MESURE DE DÉTERMINER AVEC LUI LES MESURES D’ACCOMMODEMENT QU’IL VOUDRAIT BIEN METTRE EN ŒUVRE, DE TROUVER DES ALLIÉS POTENTIELS AU SEIN DE L’ÉCOLE, DE DÉTERMINER LES PLANS DE COMMUNICATION ET DE DIVULGATION EN MILIEU SCOLAIRE, DE COMMENCER UNE PLANIFICATION PROACTIVE POUR LA SÉCURITÉ DE VOTRE ENFANT ET D’ÉLABORER UN PLAN AFIN DE SUPERVISER ET DE REVOIR LE CLIMAT D’INCLUSION DE L’ÉCOLE.

Trouver les alliés de votre enfant au sein de l’école est une étape essentielle du plan de soutien à l’affirmation de genre. Un allié devrait faire partie du personnel scolaire, avoir une relation de confiance avec votre enfant et comprendre et soutenir son identité et son expression de genre. Cette personne peut être un ancien enseignant, un enseignant actuel, un conseiller en orientation, un superviseur ou un responsable d’une AGH, un entraîneur, un directeur adjoint ou le directeur.

Dans le modèle suivant, vous devrez indiquer qui sont le *principal allié membre du personnel*, la première personne que consultera votre enfant en cas de problème à l’école, et les membres de *l’équipe de soutien à l’affirmation de genre*, les personnes responsables de mettre en œuvre le plan de soutien à l’affirmation de genre. Le *principal allié membre du personnel* devrait être quelqu’un que votre enfant peut aisément aller voir à l’école, et avec lequel votre enfant se sent à l’aise à discuter de ses problèmes. Autant le *principal allié membre du personnel* que les membres de *l’équipe de soutien à l’affirmation de genre* devraient être des membres du personnel scolaire en qui vous et votre enfant avez confiance.

Dans le modèle, en plus de devoir indiquer qui sont vos alliés, vous devrez déterminer vos besoins scolaires, autant ceux qui se manifesteront avant la mise en œuvre du *plan de soutien à l’affirmation de genre* que ceux qui apparaîtront lorsque le plan est en place. Ces besoins peuvent être multiples : apporter des modifications aux infrastructures, comme l’aménagement de toilettes et de vestiaires de genre neutre; apporter des modifications aux politiques en place, comme ajouter l’identité et l’expression de genre aux motifs protégés au code de conduite ou à la Stratégie de prévention et d’intervention en matière d’intimidation; former ou éduquer le personnel de l’école, les parents ou les élèves; et gérer la divulgation des informations aux membres du personnel, les élèves ou les parents.

**INTRODUCTION À PLAN DE SOUTIEN À
L’AFFIRMATION DE GENRE >**

INTRODUCTION À PLAN DE SOUTIEN À L’AFFIRMATION DE GENRE

TÉMOIGNAGES ET CONSEILS DE PARENTS :

« La première étape consiste à mettre des gens de votre côté. »

« Beaucoup de parents, quand ils réalisent qu’ils doivent aller parler au personnel de l’école, se disent “c’est évident que je vais aller parler au directeur d’école”. Toutefois, il n’est pas nécessairement votre meilleur allié. Si vous savez déjà qui sont vos meilleurs alliés, allez les voir en premier. Ils pourront préparer le terrain pour l’entretien avec le directeur d’école et s’assurer qu’il soit aussi réceptif que possible. »

« Mon fils savait qu’il pouvait aller voir la conseillère en orientation en cas de problème. Non seulement pouvait-il aller la voir, il savait qu’elle pouvait régler ses problèmes. Mon fils avait une totale confiance envers les capacités de sa conseillère. »

MODÈLE POUR PRENDRE DES DÉCISIONS

PLAN DE SOUTIEN À L’AFFIRMATION DE GENRE

Student Name (nom de préférence) : _____

Nom légal : _____

Pronom : _____

Année : _____

Enseignant : _____

École : _____

Date : _____

Principal allié membre du personnel : _____

Membres du personnel qui font partie de l’équipe de soutien à l’affirmation de genre : _____

MODÈLE POUR PRENDRE DES DÉCISIONS

PLAN DE SOUTIEN À L’AFFIRMATION DE GENRE

DOMAINE D’ACCOMMODEMENT	QUOI? Qu’est-ce qu’un besoin d’accommodement?	QUAND? Quand la mesure d’accommodement pourra-t-elle être mise en œuvre?	BESOINS PRÉALABLES Y a-t-il des préparations nécessaires avant de mettre en œuvre les mesures d’accommodement? (Mises à jour de la politique? Formation/éducation? Infrastructure?)	BESOINS ACTUELS : Que doit-il se passer maintenant que les mesures d’accommodement ont été mises en œuvre? (Mises à jour de la politique? Formation/éducation? Infrastructure?)
NOM ET PRONOMS DE PRÉFÉRENCE	POUR L’ÉLÈVE			
	SYSTÈMES DE DONNÉES (listes de présences, bulletins scolaires, test de l’OQRE)			
ACCÈS AUX ESPACES GENRÉS — comme les toilettes et les vestiaires				
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ				

MODÈLE POUR PRENDRE DES DÉCISIONS

PLAN DE COMMUNICATION

MESURE D'ACCOMMODEMENT ADDITIONNELLE :						
QUI : Qui sera informé? Qui ne sera pas informé?	QUI : Qui sera informé? Qui ne sera pas informé?	QUI : Qui prendra le rôle du communicateur? (L'élève? Le parent? L'allié? Le directeur d'école? L'enseignant? Un membre de l'équipe de soutien à l'affirmation du genre?)	QUOI : Quelles informations seront communiquées? (Le changement de nom? Les nouveaux pronoms? Les attentes? Les mesures d'accommodement?)	COMMENT : Comment les informations seront-elles communiquées? (discussion ou annonce en personne, par courriel ou par lettre)	QUAND : Quand les informations seront-elles communiquées?	PRÉSENCE : Est-ce que l'élève sera présent? (Dans le cas où ce n'est pas l'élève qui partage les informations)
PERSONNEL : Quels membres du personnel seront informés? (Tout le personnel? Seulement les enseignants qui interagissent avec l'élève?)	INTERACTION DIRECTE Travaille directement avec l'élève INTERACTION INDIRECTE Ne travaille pas directement avec l'élève					
CAMARADES : Quels camarades seront informés? (Seulement les camarades de classe? Seulement les camarades de la même année? Seulement les amis? Tous les élèves?)						
PARENTS : Quels parents seront informés? (Aucun parent? Seulement les parents des camarades de classe? Seulement les parents des élèves de la même année? Tous les parents?)						

MODÈLE POUR PRENDRE DES DÉCISIONS

PLAN DE COMMUNICATION

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES : Les activités qui seront touchées					
ENSEIGNANTS SUPPLÉANTS : Gestion des informations à partager avec les enseignants suppléants					
SORTIES ÉDUCATIVES : Informations à partager en cas de sortie scolaire					

PLANIFICATION PROACTIVE POUR LA SÉCURITÉ DE L'ÉLÈVE

Le principal allié de l'élève est : _____

En cas d'erreur sur le nom ou le pronom de l'élève, le personnel devra : _____

À quoi pouvons-nous nous attendre si la vie privée de l'élève est compromise? : _____

MODÈLE POUR PRENDRE DES DÉCISIONS

PLANIFICATION PROACTIVE POUR LA SÉCURITÉ DE L'ÉLÈVE

Y A-T-IL DES DYNAMIQUES SOCIALES (AVEC LES CAMARADES, LE PERSONNEL, OU AVEC LES AUTRES PARENTS) QUI POURRAIENT POSER PROBLÈME? DE QUELLE FAÇON PEUT-ON TRAITER LA SITUATION? :

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Est-ce que l'élève a des frères et sœurs qui vont à la même école que lui? _____

Y a-t-il des choses à considérer à propos des frères et sœurs? _____

SUPERVISION ET RÉVISION

Comment le plan sera-t-il supervisé? _____

Quand le plan sera-t-il revu? _____



BULLETIN DE L'INCLUSION DE DIVERS GENRES

VOICI L'OCCASION D'ÉVALUER LE NIVEAU D'INCLUSION DES ÉLÈVES TRANS, INTERSEXES, BISPIRITUELS OU DE GENRE DIVERS DANS VOTRE ÉCOLE.

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les points à évaluer concernant vos enseignants, vos camarades de classe et votre milieu scolaire. Il est important de garder à l'esprit que vos réponses doivent se baser sur les expériences vécues et les impressions que vous avez à l'école en matière de sécurité, d'inclusion et de bien-être.

Réfléchissez à chaque point et donnez une note à votre école selon l'échelle ci-dessous. Il se peut que certains sujets ne s'appliquent pas à votre situation. N'hésitez pas à les ignorer. Si une situation qui s'applique à vous ne figure pas au tableau, vous pouvez l'ajouter dans l'espace prévu au bas du tableau. Lorsque vous aurez fini d'évaluer votre école, jetez un coup d'œil à vos réponses et déterminez les points sur lesquels votre école devrait le plus travailler. Réfléchissez ensuite aux étapes que vous pourrez entreprendre afin d'améliorer ces aspects à votre école.

PAR EXEMPLE:







POINTS À ÉVALUER	ANNÉE	POURQUOI?	PROCHAINES ÉTAPES
L'école dispose d'une toilette dans laquelle je me sens à l'aise et en sécurité		<ul style="list-style-type: none"> L'école dispose d'une toilette de genre neutre dans laquelle je me sens à l'aise et en sécurité. En revanche, c'est la seule de notre très grande école, et il arrive donc que j'en sois trop loin pour pouvoir l'utiliser. 	<ul style="list-style-type: none"> Demander au directeur s'il est possible d'utiliser la toilette du personnel dans les moments où je me trouve trop loin de la toilette de genre neutre.
Les enseignants et le personnel de l'école utilisent toujours mes pronoms de préférence		<ul style="list-style-type: none"> Mon titulaire de classe utilise mes pronoms de préférence. Toutefois, mes professeurs de musique et d'éducation physique me mégenrent beaucoup devant la classe. 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une rencontre avec mon titulaire de classe et lui demander s'il peut discuter de mes pronoms de préférence avec mes professeurs de musique et d'éducation physique.

BULLETIN DE L'INCLUSION DE DIVERS GENRES




MAINTENANT, C'EST À VOTRE TOUR!

Fiche d'évaluation de l'inclusion de genre divers pour :








_____ (Votre école)

POINTS À ÉVALUER	NOTE	POURQUOI?	PROCHAINES ÉTAPES
L'école dispose d'une toilette dans laquelle je me sens à l'aise et en sécurité			
L'école dispose d'un vestiaire dans lequel je me sens à l'aise et en sécurité			
Lorsque mon enseignant s'adresse à la classe, il utilise un vocabulaire et un langage qui me donne un sentiment d'inclusion			
Mes enseignants ne divisent pas la classe selon la classification binaire garçon-fille			
À l'école, j'ai l'impression que je peux porter ce que je veux pour exprimer mon genre			
Les enseignants et le personnel de l'école utilisent toujours mon nom de préférence			

BULLETIN DE L'INCLUSION DE DIVERS GENRES

POINTS À ÉVALUER	NOTE	POURQUOI?	PROCHAINES ÉTAPES
Les enseignants et le personnel de l'école utilisent toujours mes pronoms de préférence			
Les autres élèves utilisent toujours mon nom de préférence			
Les autres élèves utilisent toujours mes pronoms de préférence			
S'il quelqu'un commet une erreur dans mon nom ou dans mes prénoms, il la corrige de façon à ce que je me sente à l'aise et en sécurité			
Je peux m'inscrire dans n'importe quel club ou équipe sportive tout en affirmant mon genre			
Lorsque nous apprenons l'anatomie humaine à l'école, aucun genre n'est spécifié			
Les enseignants suppléants savent qu'ils doivent utiliser mon nom de préférence			

BULLETIN DE L'INCLUSION DE DIVERS GENRES

POINTS À ÉVALUER	NOTE	POURQUOI?	PROCHAINES ÉTAPES
Les enseignants suppléants savent qu'ils doivent utiliser mes pronoms de préférence			
C'est mon nom de préférence qui apparaît sur les épreuves uniformes et les lettres que m'envoie l'école			
C'est mon nom de préférence qui apparaît sur mes bulletins scolaires			
Les autres élèves me traitent avec respect			
Personne à l'école n'utilise de langage irrespectueux envers moi en raison de mon identité ou de mon expression de genre			
Je me sens en contrôle des informations que je veux partager			
Ajoutez votre point à évaluer :			

BULLETIN DE L'INCLUSION DE DIVERS GENRES

LES TROIS POINTS SUR LESQUELLES IL FAUT PORTER LE PLUS D'ATTENTION	PROCHAINES ÉTAPES
1.	
2.	
3.	



RESSOURCES ÉXISTANTES

Liste de ressources et soutien destinés aux parents et aux jeunes. Inclut des services communautaires, du counseling et des ressources en ligne.

RESSOURCES ÉXISTANTES

POUR LES PARENTS ET LES JEUNES

RESSOURCES	EMPLACEMENTS	À PROPOS	QUI JOINDRE?
Services à la famille Ottawa Around the Rainbow	Ottawa	Organisme qui offre une variété de programmes destinés aux jeunes LGBTQ, ainsi qu'à leurs parents et à leurs aidants.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Centre de santé communautaire du Centre-ville	Ottawa	Organisme qui offre du soutien et des conseils aux jeunes LGBTQ âgés de 12 à 25 ans et à leurs familles. Appelez pour prendre rendez-vous.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE Téléphone : 613-233-4443 x 2171
Central Toronto Youth Services (CTYS) : Pride and Prejudice	Toronto	Organisme qui offre des conseils de groupe et un service de consultation individuelle aux jeunes LGBTQ2S âgés de 13 à 24 ans. Il offre aussi des consultations familiales et un service de soutien et d'éducation aux parents par l'entremise de leurs groupes « Families in TRANSition (FIT) and Transceptance »	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Toronto District School Board: Gender Independent Group (GIG)	Toronto	Groupe de soutien par les pairs et de soutien social s'adressant aux parents et aux enfants (de la maternelle à la neuvième année) offert par l'entremise du TDSB's Gender Based Violence Prevention Office.	Téléphone : (416) 898-0895
Chimo Youth and Family Services	Lindsay	Organisation communautaire de santé mentale qui accepte les jeunes et les familles LGBTQ.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Alphabet Community Centre	London	Centre qui offre l'accès à des soins médicaux relatifs à l'affirmation de genre, du soutien en santé mentale et des ressources de soutien aux personnes et aux familles.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Quest Community Health Centre	St. Catherines	Centre qui offre l'accès à des soins médicaux relatifs à l'affirmation de genre ainsi que du soutien en santé mentale aux particuliers et aux familles.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE

RESSOURCES ÉXISTANTES

POUR LES PARENTS ET LES JEUNES

RESSOURCES	EMPLACEMENTS	À PROPOS	QUI JOINDRE?
NorWest Community Healthy Centre: The Other 10%	Thunder Bay	Centre qui offre des services accessibles aux personnes LGBTQ2S, notamment : du soutien et des conseils par les pairs; un service de dépistage et de prescription en matière de santé sexuelle et des recommandations; du soutien médical pour les personnes en transition; et des recommandations pour d'autres centres de services spécialisés dans la région de Thunder Bay. Le Centre a en place un groupe jeunesse pour les personnes LGBTQ âgées de 12 à 25 ans.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Family Services of York Region: York Rainbow Support	Newmarket, Markham, Richmond Hill, Georgina	Organisme qui offre aux personnes LGBTQ un service de consultation individuelle, de l'orientation familiale et du soutien par téléphone - York Rainbow support : 1 888 York-LGBT (1 888 967-5542).	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE Family Services of York Region : 1-888-York-LGBT (1-888-967-5542).
My House – Rainbow Resources of York Region	Richmond Hill	Organisme situé dans la région de Richmond Hill qui offre des ressources de soutien social aux personnes LGBTQ.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
North Bay Counselling Services	North Bay	Organisme qui offre des services de consultation tout particulièrement aux personnes LGBTQ+.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO)	Ottawa	Centre situé dans la région d'Ottawa qui offre l'accès à des soins de santé relatifs à l'affirmation de genre aux enfants âgés de moins de 18 ans. Recommandation d'un médecin requise.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Trans Family Kingston: Monthly Gathering	Kingston	Réseau social populaire constitué de personnes transgenres et de leurs familles qui accueille divers événements, notamment des rencontres mensuelles.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE Courriel : transfamilykingston@gmail.com

RESSOURCES ÉXISTANTES

PARENTS – SERVICES EN PERSONNE

RESSOURCES	À PROPOS	QUI JOINDRE?
<p>PFLAG</p> <p>En Ontario, les secteurs régionaux se trouvent à : Barrie-Simcoe County, Brantford, Cobourg-Northumberland, Cornwall/ Hawkesbury, Durham Region, Fenelon Falls, Hamilton/ Wentworth, Kenora, Lindsay – Kawartha Lakes, London, Niagara, Muskoka, Ottawa, Owen Sound, Peel Region, Quinte – Belleville, Sarnia – Bluewater, Sault Ste. Marie, Sittsville, Timmins, Toronto, Waterloo/ Wellington/ Perth, Windsor/ Essex County, et York Region</p>	<p>Organisation qui offre du soutien direct aux personnes LGBTQ ainsi qu'à leurs familles, dans plusieurs sections régionales d'un bout à l'autre du Canada.</p>	<p>PFLAG website: CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE</p> <p>PFLAG Chapters website: CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE Téléphone : 1-888-530-6777 ext. 226. Courriel : gender@pflafcanada.ca</p>

PARENTS - RESSOURCES EN LIGNE

RESSOURCES	À PROPOS	LIEN
<p>Canadian Parents of Trans and Gender Creative Kids (Enfants Transgenre Canada)</p>	<p>Site Web de l'association pancanadienne destiné aux parents d'enfants trans ou au genre créatif.</p>	<p>Gender Creative Kids website: CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE</p> <p>Gender Creative Kids Facebook: CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE</p>
<p>Trans Parent Canada</p>	<p>Ressource nationale en ligne s'adressant aux parents d'enfants trans au Canada.</p>	<p>CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE</p>
<p>Families in TRANSition: A Resource Guide for Families of Transgender Youth</p>	<p>Ressource en ligne créée par les Central Toronto Youth Services s'adressant aux familles des jeunes trans.</p>	<p>CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF</p>

RESSOURCES ÉXISTANTES

PARENTS- RESSOURCES EN LIGNE

RESSOURCES	À PROPOS	LIEN
Gender Spectrum	Ressource américaine en ligne qui vise à aider la création de milieux inclusifs et respectueux pour les personnes de genre divers.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Family Acceptance Project	Organisme américain ayant pour but d'aider les jeunes LGBT en matière de recherche en ligne, d'intervention, d'éducation et d'initiative politique.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
The Gender Book	Ressource en ligne illustrée qui présente de manière amusante les notions de base du genre.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Becoming the Support Person Your Trans Child Needs: A Webinar for Caregivers	Webinaire préenregistré qui s'adresse aux aidants des jeunes trans. Il a pour but de guider les aidants dans leur soutien envers les jeunes trans. S'ajoute à cela un autre webinaire s'adressant aux éducateurs ainsi que des ressources supplémentaires.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE

POUR LES ADOLESCENTS (13 ANS ET PLUS)

RESSOURCES	EMPLACEMENTS	À PROPOS	QUI JOINDRE?
Youthline	Ontario	Service de soutien par les pairs offert aux jeunes LGBTQ2S, offert par téléphone, par message texte, par messagerie instantanée ou par courriel.	Téléphone : 1-800-268-9688 Message texte : 647-694-4275 Messagerie instantanée : www.youthline.ca Courriel : askus@youthline.ca .
Trans Lifeline	National	Service de soutien par téléphone aux personnes trans en crise de santé mentale. Offert partout au Canada.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE Téléphone : 1-877-330-6366

RESSOURCES ÉXISTANTES

POUR LES ADOLESCENTS (13 ANS ET PLUS)

RESSOURCES	EMPLACEMENTS	À PROPOS	QUI JOINDRE?
Central Toronto Youth Services (CTYS): Pride and Prejudice	Toronto	Centre qui offre des programmes de consultation de groupe et de consultation individuelle aux jeunes LGBTQ2S âgés de 13 à 24 ans, ainsi qu'aux parents et aux aidants des jeunes transgenres.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Delisle Youth Services: Strong and Resilient (STARS)	Toronto	Programme d'accueil après l'école pour les jeunes LGBTQ2S et les alliés âgés de 13 à 21 ans.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Supporting Our Youth (SOY)	Toronto	Organisme qui offre une variété de programmes pour les jeunes LGBTQ âgés de 29 ans et moins.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Egale Youth Outreach (EYO)	Toronto	Organisme qui offre de la consultation en santé mentale et de la consultation en cas de crise ou d'itinérance pour les jeunes LGBTQ2S de 29 ans et moins. Il dispose aussi d'un centre d'accueil.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE Téléphone : 1-844-44-Egale
Griffen Centre: reachOUT	Toronto	Centre qui offre une variété de programmes et de groupes aux jeunes LGBTQ2S âgés entre 12 et 18 ans, ainsi qu'à leurs familles.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Native Youth Sexual Health Network: Two Spirit & Indigenous LGBTQQIA Mentors, Elders & Grandparents Support Circle	Toronto	Rassemblé et soutenu par le Native Youth Sexual Health Network, ce cercle de soutien donne l'occasion de partager des informations sur diverses activités communautaires ou culturelles, comme des cérémonies, des rassemblements, des événements et des ateliers.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE Courriel : twospiritcircle@gmail.com
Open Closet	London	Groupe de soutien social qui s'adresse aux jeunes LGBTQ2S âgés de 14 à 18 ans.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
OK2BME	Kitchener and Waterloo	Organisme communautaire qui offre des services de santé mentale pour les jeunes LGBTQ âgés de 13 à 18 ans, ainsi qu'à leurs familles. De plus, il offre de la consultation individuelle et a en place un groupe jeunesse.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE

RESSOURCES ÉXISTANTES

POUR LES ADOLESCENTS (13 ANS ET PLUS)

RESSOURCES	EMPLACEMENTS	À PROPOS	QUI JOINDRE?
Positive Space Network Halton	Oakville	Organisme qui tient des rencontres informelles et qui offre une variété de ressources et de soutiens sociaux pour les jeunes et autres membres de la communauté LGBTQ.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Ten Oaks Project	Ottawa	Organisme qui offre deux camps d'été annuels pour les enfants LGBTQ2S. L'un s'adresse aux enfants âgés de 8 à 17 ans et l'autre, aux jeunes âgés de 16 à 24 ans.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
KIND	Ottawa	Organisme qui organise une variété de groupes de soutien par les pairs pour les personnes LGBTQ dans la région d'Ottawa.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Spectrum Waterloo	Waterloo	Espace communautaire qui accueille une variété de rencontres informelles et de groupes d'entraide destinés à la communauté LGBT.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Réseau ACCESS Network	Sudbury	Organisme qui offre des services de santé sexuelle et de santé mentale aux personnes LGBTQ.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
The Well	Hamilton	Centre de bien-être qui organise des groupes d'entraide destinés aux personnes LGBTQ dans la région d'Hamilton.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Out on the Shelf	Guelph	Centre qui offre des ressources de soutien social aux personnes LGBTQ dans la région de Guelph.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE

RESSOURCES ÉXISTANTES

POUR LES ENFANTS (12 ANS ET MOINS)

RESSOURCES/ORGANISMES	À PROPOS	LIEN
Flamingo Rampant Books	Série de livres féministes, en soutien à la cause LGBTQ et qui fait la promotion de la diversité raciale. Elle s'adresse aux enfants et aux familles	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Camp Ten Oaks	Camps d'été d'une semaine pour les enfants de 8 à 17 ans dans la région d'Ottawa.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE

ÉDUCATEURS

RESSOURCES/ORGANISMES	À PROPOS	LIEN
Draw the Line Against Transphobic Violence	Campagne contre la violence transphobe qui comprend des vidéos, des affiches et des plans de leçon pour les éducateurs. Les ateliers de formation de la campagne sont accessibles sur demande.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Egale's Introductory E-Modules	Série de modules en ligne élaborée par Égale qui sert d'introduction aux notions de base sur le genre et sur les notions de l'identité humaine, des identités transgenres et des systèmes d'oppression et de privilèges.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Working with Families of Trans Students: A Webinar for Educators and School Staff	Deux webinaires préenregistrés portant sur les manières dont les éducateurs et le personnel des écoles peuvent collaborer avec les familles et les aidants des élèves trans ou de genre divers afin de les aider dans leur milieu scolaire.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE

RESSOURCES ÉXISTANTES

ÉDUCATEURS		
RESSOURCES/ORGANISMES	À PROPOS	LIEN
Egale's Safer Schools Training	La formation Egale's Safer Schools Training, subventionnée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario, offre gratuitement des ateliers de perfectionnement professionnel dans chacune des écoles de l'Ontario dans le cadre de la vision de l'Ontario soutenant un milieu scolaire sécuritaire et accueillant.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
MyGSA: Equity and Inclusive Education Resource Kit for Ontario High Schools	Guide de ressources offert par Égale aux écoles secondaires de l'Ontario ayant pour but de favoriser équité et inclusivité pour les élèves LGBTQ. Certaines de ces ressources s'adressent aux éducateurs qui souhaitent créer un AGH actif, visible et inclusif dans leurs propres écoles.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE
Supporting Transgender and Transsexual Students in K-12 Schools Guide	Guide d'information créé par la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants et ayant pour but d'informer les éducateurs et le personnel scolaire sur les manières de soutenir les élèves trans ou de genre divers dans les salles de classe et plus généralement à l'école.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE PDF
Welcoming Schools Guide	Site Web qui offre une panoplie de ressources aux éducateurs et au personnel des écoles dans le but de les aider à soutenir et à favoriser un milieu d'apprentissage positif et inclusif pour les jeunes LGBTQ.	CLIQUEZ ICI POUR VOIR LE SITE

À PROPOS DE ÉGALE

FONDÉ EN 1995, LE FONDS ÉGALE CANADA POUR LES DROITS DE LA PERSONNE ŒUVRE À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES LGBTQI2S AU CANADA. IL TRAVAILLE AUSSI À AMÉLIORER LA RÉPONSE MONDIALE FACE AUX PRÉOCCUPATIONS LGBTQI2S EN DOCUMENTANT LES POLITIQUES PUBLIQUES, EN INSPIRANT LE CHANGEMENT CULTUREL ET EN FAISANT LA PROMOTION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DE L'INCLUSION À L'AIDE DE RECHERCHES, D'ÉDUCATION ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE. L'OBJECTIF DE ÉGALE EST DE VOIR UN CANADA, ET ULTIMEMENT UN MONDE, DÉPOURVU DE BIPHOBIE, DE TRANSPHOBIE OU DE TOUTE AUTRE FORME D'OPPRESSION DANS LEQUEL CHACUN PUISSE RÉALISER SON PLEIN POTENTIEL ET ÊTRE LIBÉRÉ DE LA HAINE ET DES PRÉJUGÉS.

RÉFÉRENCES

Boskey, E. R. (2014). Understanding transgender identity development in childhood and adolescence.

American Journal of Sexuality Education, 9(4), 445-463. doi:10.1080/15546128.2014.973131

Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants. (avril 2004). Principe directeur sur l'anti-homophobie et anti-hétérosexisme.

Tiré de : <http://www.ctf-fce.ca/Documents/BGLTTPolicies-French.pdf>

Durham District School Board. (2012). *Durham District School Board: Supporting our transgender students*.

Tiré de : <http://ddsb.ca/AboutUs/EquityInclusiveEducation/Documents/Supporting%20Our%20Transgender%20Students.pdf>

Égale. (mars 2017). Webinars. Tiré de : <http://egale.ca/webinars/>

Elora Public School. (2016). *Elora Public School code of conduct*.

Tiré du site du Upper Grand District School Board : <http://www.ugdsb.ca/elora/wp-content/uploads/sites/5/2016/02/ELORA-PUBLIC-SCHOOL-CODE-OF-CONDUCT.pdf>

Howick Central Public School. (2014). *Howick Central Public School bullying prevention and intervention plan*.

Tiré du site Web du Avon Maitland District School Board : <http://www.avonmaitlandschools.ca/howick/wp-content/uploads/sites/5/2014/12/bullyprevention.pdf>

Jean Little Public School. (2015). *Jean Little Public School bullying prevention and intervention plan*.

Tiré du site Web du Upper Grand District School Board : <http://www.ugdsb.ca/jeanlittle/wp-content/uploads/sites/19/2016/02/Bullying-Prevention-Plan-Accessible2015-JeanLittle.pdf>

À PROPOS DE ÉGALE

RÉFÉRENCES

Keith Wightman Public School. (2016). *Keith Wightman Public School code of conduct*.

Révisé de : <http://keithwightman.kprdsb.ca/pdf/81705627/83074767>

Lakehead District School Board. (2010). *Sexual orientation and gender identity policy*.

Tiré de : <https://www.lakeheadschoools.ca/docs/Board/Politiques%20And%20Procédures/8000%20School-Community%20Relations/8072%20-%20Sexual%20Orientation%20and%20Gender%20Identity%20-%20Policy.pdf>

Milliken Public School. (2017). *Milliken Public School code of conduct*.

Tiré du site Web du Toronto District School Board : <http://schoolweb.tdsb.on.ca/milliken/AboutUs/SchoolCodeofConduct.aspx>

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. (2017). *Traitements des plaintes* | Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Tiré de : <http://www.oct.ca/public/complaints-and-discipline/complaints-process>

Commission ontarienne des droits de la personne. (2014). *Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle*. Tiré de : <http://www.ohrc.on.ca/sites/default/files/Policy%20on%20preventing%20discrimination%20because%20of%20gender%20identity%20and%20gender%20expression.pdf>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (1990). *La Loi sur l'éducation* (E.2).

Tiré du site Web de gouvernement de l'Ontario : <https://www.ontario.ca/laws/statute/90e02>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2012). *Prévention de l'intimidation et intervention* (no 144).

Tiré de : <http://www.edu.gov.on.ca/extra/eng/ppm/144.pdf>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2012). *Code de conduite provincial et codes de conduite des conseils scolaires* (no 128).

Tiré de : <http://www.edu.gov.on.ca/extra/eng/ppm/128.pdf>

Ministère de l'Éducation de l'Ontario. (2013). *Élaboration et mise en œuvre de politiques d'équité et d'éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario* (119). Tiré de : <http://www.edu.gov.on.ca/extra/eng/ppm/119.pdf>

Conseillers scolaires Ontario. (2014). *Élections municipales et scolaires en Ontario*.

Tiré de : <http://elections.ontarioschooltrustees.org/fr/>

Open Parliament. (2017, June 6). *Bill C-16* | openparliament.ca.

Tiré de : <https://openparliament.ca/bills/42-1/C-16/>

À PROPOS DE ÉGALE

RÉFÉRENCES

Ottawa-Carleton District School Board. (2016). *Ottawa-Carleton District School Board gender identity and gender expression guide to support our students.*

Tiré de : <http://www.ocdsb.ca/ab-ocdsb/InclusiveSafeandCaring/ISC%20Docs/Gender%20Identity%20and%20Gender%20Expression.pdf>

Peitzmeier, S., Gardner, I., Weinand, J., Corbet, A., & Acevedo, K. (2017). Health impact of chest binding among transgender adults: a community-engaged, cross-sectional study. *Culture, Health & Sexuality*, 19(1), 64-75. doi:10.1080/13691058.2016.1191675

QMUNITY. (2014). *I Heart My Chest: A chest health resource for trans* folk.*

Tiré de : http://qmunity.ca/wp-content/uploads/2015/03/I_Heart_My_Chest_-_English_version.pdf

Ruble, D. N., Taylor, L. J., Cyphers, L., Greulich, F. K., Lurye, L. E., & Shrout, P. E. (2007). The role of gender constancy in early gender development. *Child Development*, 78(4), 1121-1136. doi:10.1111/j.1467-8624.2007.01056.x

Rushowy, K. (2016, August 31). Peel board to include all-gender washrooms in every high school. *Toronto Star*.

Tiré de : <https://www.thestar.com/yourtoronto/education/2016/08/31/peel-board-to-include-all-gender-washrooms-in-every-high-school.html>

Tribunaux de justice sociale Ontario (2017). Tribunaux de justice sociale Ontario : Formules et dépôt.

Tiré de : <http://www.sjto.gov.on.ca/hrto/forms-filing/>

Taylor, C., Peter, T., Campbell, C., Meyer, E., Ristock, J. L., Short, D., & Manitoba Teachers' Society. (2016).

The every teacher project: On LGBTQ-inclusive education in Canada's K-12 schools : final report.

Tiré de : <http://egale.ca/wp-content/uploads/2016/01/Every-Teacher-Project-Final-Report-WEB.pdf>

Thames Valley District School Board. (2014). *TVDSB: Guidelines for the accommodation of gender diverse and trans students and staff.*

Tiré de : <http://www.tvdsb.ca/files/224914/tvdsb%20transgender%20guidelines%20-%20final%202014.pdf>

Toronto District School Board. (2013). *TDSB guidelines for the accommodation of transgender and gender non-conforming students and staff.*

Tiré de : http://www.tdsb.on.ca/Portals/0/AboutUs/Innovation/docs/tdsb%20transgender%20accommodation%20FINAL_1_.pdf

Toronto District School Board. (2014). Gender-based violence prevention office.

Tiré de : <http://www.tdsb.on.ca/AboutUs/Innovation/GenderBasedViolencePrevention.aspx>